

RAPPORT ANNUEL 2023-2024

Centre de services scolaire de l'Énergie

**Centre
de services scolaire
de l'Énergie**

Québec 

Message de la présidence et de la direction générale

C'est avec fierté et enthousiasme que nous vous présentons le **rapport annuel 2023-2024** du Centre de services scolaire de l'Énergie. Ce document reflète le fruit d'une année de travail où la collaboration et l'engagement de notre personnel ont été au cœur des services de qualité offerts à nos élèves afin de développer leur plein potentiel.

Un bilan positif et inspirant

Au cours de l'année 2023-2024, nous avons relevé plusieurs défis. Parmi nos réalisations marquantes :

- **La première année de mise en œuvre de notre plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027** : Cet outil, qui guidera nos orientations et objectifs des prochaines années, a été source d'inspiration pour nos établissements qui ont également déterminé leurs projets éducatifs 2023-2027.
- **L'accueil et l'intégration de notre nouveau personnel** : Considérant l'arrivée massive de nouveaux membres du personnel et des enseignants en développement de compétences, plusieurs formations et des outils ont été développés pour faciliter leur insertion professionnelle et leur offrir, tout au long de l'année, du soutien et de l'accompagnement selon leurs besoins.
- **Plan de rattrapage et mentorat pour la réussite de nos élèves** : Nous avons accompagné les établissements dans le développement d'une offre de mentorat pour nos élèves à risque et présentant des besoins. Pour nous assurer d'offrir des services répondants aux attentes des parents, ceux-ci ont été consultés afin de nous indiquer leur préférence parmi les différentes formules possibles. Les services mis en place ont pris en compte leur opinion.
- **Le développement de nos infrastructures** : Nous avons investi dans des projets visant à moderniser nos écoles et à rendre nos espaces d'apprentissage plus accueillants et mieux adaptés aux besoins des élèves et du personnel, en favorisant leur bien-être.
- **L'innovation pédagogique** : Le déploiement d'approches éducatives et la poursuite du déploiement de nos communautés d'apprentissage pour soutenir et stimuler notre personnel ont également eu un effet positif sur le bien-être et le plaisir d'apprendre de nos élèves.
- **Santé globale et bien-être du personnel** : Au cours de l'année 2023-2024, le programme de prévention et de bien-être pour une meilleure santé globale s'est actualisé de différentes façons. Des actions ont été déployées pour favoriser le mieux-être du personnel scolaire.

Des perspectives prometteuses

Ce rapport annuel ne marque pas seulement la conclusion d'une année fructueuse, mais il ouvre également la voie à de nouveaux projets ambitieux pour les années à venir. Nous poursuivrons nos efforts pour répondre aux besoins évolutifs de notre communauté, avec notre vision, celle d'être une organisation apprenante engagée où tous les acteurs collaborent avec respect et bienveillance. Ainsi, tous les membres de notre équipe sont invités à s'engager dans un processus de développement professionnel et à s'inspirer des résultats de la recherche en éducation et en gestion pour améliorer les processus et la réussite des élèves.

Nous remercions sincèrement tous ceux et celles qui contribuent, jour après jour, à la réussite de nos élèves et à l'épanouissement de notre communauté scolaire.

Ensemble, nous faisons la différence. Merci à nos 3 196 membres du personnel pour leur engagement envers la réussite éducative de nos 14 127 élèves.

Bonne lecture !



Maxime Trudel
Président du conseil d'administration



Denis Lemaire
Directeur général

Table des matières

	1
<i>Message de la présidence et de la direction générale</i>	2
1 PRÉSENTATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE	4
<i>1.1 Le centre de services scolaire en bref</i>	4
<i>1.2 Faits saillants</i>	7
<i>1.3 Services éducatifs et autres services</i>	8
2 GOUVERNANCE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE	18
<i>2.1 Conseil d'administration</i>	18
<i>2.2 Autres comités de gouvernance</i>	19
<i>2.3 Code d'éthique et de déontologie applicable au conseil d'administration</i>	28
<i>2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics</i>	28
3 RÉSULTATS	29
<i>3.1 Plan d'engagement vers la réussite</i>	29
<i>3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence</i>	32
<i>3.3 Procédure d'examen des plaintes</i>	34
4 UTILISATION DES RESSOURCES	35
<i>4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire</i>	35
<i>4.2 Ressources financières</i>	36
<i>4.3 Gestion et contrôle des effectifs</i>	37
<i>4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000\$ et plus</i>	37
<i>4.5 Ressources matérielles et informationnelles</i>	38
5 ANNEXES DU RAPPORT ANNUEL	39

1 Présentation du centre de services scolaire

1.1 Le centre de services scolaire en bref

Notre territoire :

Près de 100 000 personnes habitent le très vaste territoire du Centre de services scolaire de l'Énergie. Nos écoles et centres sont répartis sur plus de 35000 km², dont 22 municipalités, 4 territoires non organisés et 3 réserves autochtones, incluant la Municipalité régionale de comté (MRC) de Mékinac, une partie de la MRC de Maskinongé et également la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel faisant partie de la MRC des Chenaux. Trois noyaux urbains dominent le paysage municipal : Shawinigan (moins de 50 000 personnes), La Tuque (moins de 11 000 personnes) et Saint-Tite (moins de 3 500 personnes).

Notre organisation :

L'ensemble de notre personnel travaille quotidiennement à la réalisation de notre mission éducative et à la mise en place de services de qualité auprès de plus de 14 127 élèves, dans 37 établissements regroupés en 25 écoles préscolaires et primaires, 8 écoles secondaires, 2 centres d'éducation des adultes et 2 centres de formation professionnelle.

Des services éducatifs et complémentaires sont offerts sur l'ensemble du territoire selon les principes d'une éducation inclusive qui vise la scolarisation le plus près possible du domicile de l'élève. Ces services sont répartis à la suite d'une consultation auprès des directions d'établissement en fonction des besoins manifestés et des caractéristiques du milieu.

Nous misons sur l'importance d'agir en prévention, le plus tôt possible et de façon intensive lorsque des difficultés se manifestent chez nos élèves. Nous privilégions l'intervention et la mise en place des mesures de soutien et d'adaptation au profit de l'évaluation diagnostique.



Shawinigan Haut Saint-Maurice

- La Tuque
- La Bostonnaise
- Lac-Édouard
- Parent

MRC des Chenaux

- Notre-Dame-du-Mont-Carmel

MRC de Mékinac

- Grandes-Piles
- Hérouxville
- Lac-aux-Sables
- Notre-Dame-de-Montauban
- Saint-Adelphe
- Sainte-Thècle
- Saint-Roch-de-Mékinac
- Saint-Séverin-de-Prouxville
- Saint-Tite
- Trois-Rives

MRC de Maskinongé

- Charette
- Saint-Alexis-des-Monts
- Saint-Barnabé
- Saint-Boniface
- Saint-Élie-de-Caxton
- Saint-Mathieu-du-Parc
- Saint-Paulin

Nos établissements :

Le Centre de services scolaire de l'Énergie compte 37 établissements répartis de la façon suivante :

- 25 écoles primaires
- 8 écoles secondaires
- 2 centres d'éducation des adultes
- 2 centres de formation professionnelle

Nos 25 écoles primaires et les municipalités dans lesquelles elles se situent :

- Centrale : La Tuque
- de la Passerelle – Le Sablon d'Or – Masson : Notre-Dame-de-Montauban – Lac-aux-Sables – Sainte-Thècle
- de la Petite-Rivière – Villa-de-la-Jeunesse : Shawinigan-Saint-Élie-de-Caxton
- de la Source : Shawinigan
- de la Tortue-des-Bois : Saint-Mathieu-du-Parc (école à vocation alternative)
- de l'Énergie : Shawinigan (école à vocation alternative)
- de Sainte-Flore – Saint-Paul : Shawinigan
- des Bâtisseurs : Shawinigan
- des Boisés : Saint-Alexis-des-Monts
- des Phénix : Shawinigan

- des Vallons – Notre-Dame-de-la-Joie – Notre-Dame-des-Neiges : Saint-Paulin – Saint-Barnabé – Charette
- Dominique-Savio : Shawinigan
- Félix-Leclerc : Shawinigan (école offrant le programme Arts-études - Musique)
- Immaculée-Conception : Shawinigan
- Jacques-Buteux : La Tuque
- Jacques-Plante : Shawinigan (école à vocation sportive)
- Lac-à-la-Tortue (pavillon Jacques-Cartier et pavillon Notre-Dame) : Shawinigan
- La Croisière – Plein Soleil – Primadel (école à vocation alternative) : Saint-Séverin – Hérouxville-Saint-Adelphe
- Laflèche : Shawinigan
- La Providence : Saint-Tite
- Notre-Dame : Notre-Dame-du-Mont-Carmel
- Notre-Dame-de-l'Assomption : La Tuque, secteur Parent
- Saint-Charles-Garnier -Saint-Joseph : Shawinigan
- Saint-Jacques : Shawinigan
- Sainte-Marie : Saint-Boniface

Nos 8 écoles secondaires et les municipalités dans lesquelles elles se situent :

- Champagnat : La Tuque
- des Boisés : Saint-Alexis-des-Monts
- des Chutes : Shawinigan
- du Rocher : Shawinigan
- Notre-Dame-de-l'Assomption : La Tuque, secteur Parent
- Paul-Le Jeune : Saint-Tite
- Val-Mauricie : Shawinigan
- Alternative de l'Énergie : Shawinigan

Nos 4 centres et les municipalités dans lesquelles ils se situent :

- Carrefour Formation Mauricie : Shawinigan
- Institut du commerce de Shawinigan: Shawinigan
- Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice : Shawinigan
- École forestière de La Tuque
 - Centre d'éducation des adultes : La Tuque
 - Centre de formation professionnelle : La Tuque

Notre clientèle scolaire :

Notre clientèle scolaire totalisant 14 127 élèves se répartit comme suit dans les écoles et les centres :

Formation générale des jeunes :

Préscolaire 4 ans : 356 élèves

Préscolaire 5 ans : 828 élèves

Primaire : 5182 élèves

Secondaire : 3813 élèves

Total : 10 179 élèves

Formation des adultes :

Formation générale des adultes : 1306 élèves au total dont 364 ETP sanctionnés

Formation professionnelle et Attestation de spécialisation professionnelle : 1104 élèves au total dont 493 ETP sanctionnés

Service aux entreprises et aux individus : 1538 élèves

Total : 3948 élèves

1.2 Faits saillants

L'année 2023-2024 au Centre de services scolaire de l'Énergie a été marquée par l'implantation du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027.

Malgré les défis de pénurie de personnel qui frappent le réseau scolaire en entier, l'augmentation de la clientèle des élèves, de même que la proportion de ceux présentant des besoins particuliers, notre engagement à s'assurer que tous les élèves, jeunes et adultes, développent leur plein potentiel et vivent des réussites pour devenir des citoyens engagés et responsables n'a jamais faibli.

Principaux accomplissements 2023-2024 afin de répondre à nos priorités stratégiques :

La direction générale s'est concentrée sur plusieurs axes essentiels pour soutenir et renforcer notre organisation. Parmi les priorités :

- La mise en œuvre du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) et des projets éducatifs.
- Le soutien au recrutement, à la valorisation et à la rétention du personnel.
- Le développement de l'agilité organisationnelle, en adaptant rapidement nos processus et stratégies pour répondre aux besoins des élèves et du personnel.
- La planification de la relève du personnel-cadre par une formation proactive.

Les efforts des services des communications se sont orientés vers :

- L'optimisation de la communication interne pour mieux informer le personnel et renforcer le sentiment de reconnaissance.
- La diffusion des réalisations positives afin de susciter la fierté chez nos élèves, membres du personnel et la confiance des parents.
- L'augmentation de la visibilité de l'organisation sur les réseaux sociaux.

Les services éducatifs (jeunes) et complémentaires ont mis l'accent sur la promotion du PEVR et l'élaboration d'un plan de suivi des indicateurs. Les actions clés incluent :

- La validation des projets éducatifs dans chaque établissement.
- L'amélioration des environnements scolaires pour les rendre plus stimulants, sains et sécuritaires.
- L'amorce d'une révision de la politique de non-fréquentation scolaire et de nouveaux encadrements contre l'intimidation et la violence.

Les services éducatifs adultes quant à eux ont développé de nouveaux partenariats et diversifié leurs approches pédagogiques afin d'améliorer l'accueil des élèves et de mieux coordonner les différents services offerts.

Les priorités des services des ressources humaines ont porté sur :

- L'optimisation du processus de remplacement et de recrutement.
- La gestion du volet prévention en santé et sécurité au travail.
- Le suivi des négociations nationales pour le renouvellement des conventions collectives.

Face à des ressources limitées, les services des ressources matérielles ont priorisé :

- La gestion efficace des travaux d'entretien et d'investissement.
- L'intégration des modules pour la gestion préventive des inventaires et des inspections, tout en accélérant la réalisation des travaux planifiés.

Les services du transport scolaire ont travaillé sur la consolidation de leurs processus informatiques, notamment la gestion des demandes de services et de la facturation en vue d'améliorer leur efficience.

Les services des technologies de l'information ont entrepris plusieurs projets de migration vers l'infonuagique, notamment concernant les serveurs et les applications. La cybersécurité a également été renforcée selon les directives du plan d'action ministériel.

Les services du secrétariat général ont mis en place de nouvelles procédures de gestion des plaintes considérant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions concernant le Protecteur national de l'élève. Les pratiques organisationnelles en matière de protection des renseignements personnels ont été renforcées.

Les priorités des services des ressources financières ont porté sur la formation et l'accompagnement du personnel administratif, ainsi que la numérisation de certains processus pour améliorer l'efficacité opérationnelle.

Les services éducatifs et les services administratifs ont concerté leurs efforts en 2023-2024 dans le respect de la mission, de la vision et des valeurs du Centre de services scolaire de l'Énergie.

1.3 Services éducatifs et autres services

Malgré les contraintes de la grandeur de notre territoire, nous avons la volonté d'offrir un continuum de services souple et varié, afin de répondre aux besoins du plus grand nombre d'élèves. Offrir le service qui répond le mieux aux intérêts et aux besoins de l'élève demeure notre priorité.

Tous les services sont mobilisés pour travailler en équipe avec le personnel des écoles et des centres, afin de mettre en place les structures et les environnements pédagogiques favorables au déploiement des différents programmes. L'expertise de chacun est mise à contribution pour accompagner les équipes des établissements.

Comme milieu scolaire, nous avons le privilège d'accompagner l'enfant dès l'âge de 4 ans et de le faire grandir pour qu'il devienne un citoyen actif et engagé. Nous travaillons pour que chacun de ses parcours lui permette de développer son plein potentiel.

Passe-Partout

Au programme Passe-Partout, notre priorité est de bien préparer l'enfant à vivre la transition vers une fréquentation scolaire à temps plein. Ce programme éducatif est offert à temps partiel. Il vise à accompagner les parents dans leur participation active à la réussite de leur enfant et à aider les enfants à s'intégrer avec harmonie au milieu scolaire. Il est offert en trois volets :

- Volet enfant
- Volet parent-enfant
- Volet parent

En 2023-2024, 139 élèves ont pris part au programme Passe-Partout. Ce service était offert dans 11 écoles de notre organisation.

Préscolaire 4 ans et 5 ans

Parmi nos 35 écoles préscolaires et primaires, 30 ont accueilli 1184 élèves de niveau préscolaire (maternelle 4 ans ou 5 ans) en 2023-2024. Une de ces écoles reçoit uniquement des élèves de niveau préscolaire.

Primaire

Toujours parmi ces 35 écoles, 34 ont accueilli 5162 élèves de niveau primaire en 2023-2024. Au préscolaire-primaire, 26 % de nos élèves avaient un plan d'intervention (1338 élèves), dont 681 étaient reconnus avec un code de difficulté.

Types de services spécialisés offerts dans les classes ordinaires :

Soutien au comportement : école des Phénix, école La Providence, école Sainte-Marie, école des Bâtisseurs, école Jacques-Buteux.

Voici la liste de services spécialisés offerts en classe spécialisée selon les écoles en 2023-2024 :

- Difficultés graves d'apprentissage : école Immaculée-Conception, école La Providence, école Centrale.
- Troubles du langage : école Saint-Joseph, école Laflèche, école des Bâtisseurs, école La Providence, école Centrale.
- Troubles de régulation émotionnelle : école des Bâtisseurs, école des Phénix, école Jacques-Buteux.
- Troubles du spectre de l'autisme : école Saint-Jacques, école Laflèche, école Centrale, école La Providence.
- Retard global de développement ou déficience intellectuelle : école Saint-Jacques, école La Providence, école Centrale.
- Éveil à l'apprentissage (préscolaire 4-5 ans) pour les élèves ayant des besoins particuliers : école Saint-Paul, école des Bâtisseurs.
- Troubles mixtes de langage et de troubles du spectre de l'autisme : école des Boisés

Dans l'ensemble des écoles préscolaires et primaires, notons 3 écoles alternatives dont une située à Shawinigan, une à Saint-Mathieu-du-Parc et une à Saint-Adelphe, desservant le secteur de Mékinac. Deux écoles offrent également des programmes pédagogiques particuliers, dont l'école Félix-Leclerc (programme Arts-études musique) et l'école Jacques-Plante (vocation sportive).

Secondaire

Le centre de services scolaire compte 8 écoles secondaires réparties sur l'ensemble du territoire. Parmi celles-ci, nous comptons trois écoles regroupant des élèves du primaire et du secondaire :

- École des Boisés (secondaire 1 à 3)
- École Notre-Dame-de-l'Assomption (secondaire 1 à 5)
- École de l'Énergie (vocation alternative) (secondaire 1 et 2)

Au secondaire, en 2023-2024, 27 % de nos élèves avaient un plan d'intervention (1044 élèves), dont 568 étaient reconnus avec un code de difficulté.

Au secondaire, les élèves ayant des retards ou des difficultés d'apprentissage sont intégrés en classe Passerelle ou dans un parcours adapté de type cheminement particulier.

Types de services spécialisés offerts selon les écoles secondaires :

- Troubles du langage : école secondaire des Chutes, école secondaire Val-Mauricie, école secondaire Champagnat;
- Troubles de régulation émotionnelle : école secondaire des Chutes, école secondaire du Rocher;
- Troubles du spectre de l'autisme : école secondaire des Chutes, école secondaire Val-Mauricie, école secondaire Champagnat, école secondaire Paul-Le jeune;
- Troubles mixtes entraînant des atteintes globales ou une déficience intellectuelle : école secondaire Paul-Le Jeune, école secondaire Val-Mauricie.

Principales actions des services éducatifs (secteur jeunes) en 2023-2024

Diffusion, appropriation et déploiement du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

À la suite de l'adoption officielle du plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2024, une stratégie de diffusion et d'appropriation a été mise en place afin de faire connaître le PEVR au personnel des établissements, aux élèves, aux parents et aux différents paliers de l'organisation.

Une [affiche présentant les leviers de notre centre de services scolaire et les fondements de notre organisation](#) a été diffusée dès la rentrée scolaire. Cet outil dynamique a été élaboré par le comité d'engagement vers la réussite (CERÉ). Il permet d'accéder à des références variées issues de la recherche, des lectures, des balados. Les directions d'établissement ont été invitées à procéder au lancement de cet outil.

Une [vidéo](#) a également été réalisée mettant à l'honneur nos élèves et notre personnel qui présentent les éléments clés de notre PEVR. Nous avons profité des activités entourant la semaine du personnel en février afin de lancer officiellement cette vidéo et créer un moment collectif de célébration et de reconnaissance.

Afin de préciser les actions et de planifier leur réalisation dans le temps, un plan de déploiement du PEVR a été convenu avec le personnel d'encadrement et les différents personnels impliqués dans leur réalisation. Des outils de suivi et des tableaux de bord ont également été élaborés pour nous permettre de suivre l'évolution de l'ensemble des indicateurs.

Le comité d'engagement vers la réussite a élaboré un questionnaire à l'intention des élèves, des parents et du personnel des établissements afin d'évaluer les indicateurs plus qualitatifs du PEVR. La diffusion de ce questionnaire est prévue pour l'automne 2024.

Projets éducatifs des établissements

Après avoir réalisé une vaste consultation auprès des élèves et de leurs parents, tous les établissements ont mis à jour leur projet éducatif en cohérence avec les objectifs du PEVR.

Au-delà des indicateurs qui portent sur la réussite scolaire des élèves, la bienveillance, le respect et les comportements positifs sont des aspects qui seront travaillés dans la majorité de nos écoles, tout comme le bien-être et le plaisir d'apprendre.

Soutien et accompagnement du personnel pour faciliter l'insertion professionnelle

Des formations et des outils ont été développés pour faciliter l'insertion professionnelle des nouveaux membres du personnel œuvrant dans nos établissements.

Les nouveaux suppléants ont reçu une formation de base pour la mise en place des conditions favorables aux apprentissages. Également, un site Web pour supporter l'intégration professionnelle du nouveau personnel a été élaboré. Ce site contient les essentiels à connaître, et même plus. Cette ressource est utilisée dans les accompagnements avec les conseillers pédagogiques ainsi que dans les rencontres collaboratives.

En plus de cette richesse d'informations, le nouveau personnel enseignant peut compter sur l'accompagnement d'une équipe de conseillers pédagogiques dédiée à soutenir leur intégration professionnelle. Les conseillers pédagogiques ont communiqué directement avec les enseignants en insertion professionnelle de leurs écoles, dès le début d'année, afin de créer un contact et débiter un accompagnement rigoureux.

De plus, nous avons réservé des journées afin d'accompagner et de guider les enseignants de 4^e et 6^e année pour la passation et la correction des épreuves du ministère pour la fin de l'année.

Déploiement de nos approches collaboratives (CAP) dans nos écoles

Le développement de rencontres collaboratives dans nos établissements demeure une priorité des services éducatifs. Le développement des approches collaboratives et le partage d'expertise de tous les acteurs de notre communauté contribuent directement à l'une des 3 orientations de notre PEVR qui est de rendre les pratiques de gestion, d'enseignement-apprentissage et d'évaluation plus efficaces et performantes. Voici donc le portrait de nos CAP en 2023-2024.

Au préscolaire : des rencontres collaboratives ont été menées dans 26 écoles de notre organisation. Pour ce faire, plusieurs écoles ont été jumelées.

Au primaire :

- Pratiques efficaces en milieu alternatif
 - Écoles de l'Énergie et de la Tortue-des-Bois
- Français écriture
 - Écoles Masson et le Sablon d'Or
 - École Centrale
 - École de la Source
 - École Laflèche
 - École des Vallons
 - École Notre-Dame-des-Neiges
 - École Immaculée-Conception
- Français lecture
 - École Jacques-Buteux
 - École Villa-de-la-Jeunesse
 - École de la Petite-Rivière
 - École Saint-Charles-Garnier
 - École Saint-Joseph
- Mathématique
 - École des Bâtisseurs
 - École Notre-Dame-de-la-Joie
- Adaptation scolaire
 - École Laflèche
 - École Centrale
 - École Saint-Jacques

Au secondaire :

- Mathématique
 - Écoles du Rocher, Val-Mauricie, Paul-Le-Jeune, Champagnat
 - Chantier principal: Améliorer nos pratiques en enseignement ressource et actualiser nos pratiques en évaluation
- Science et technologie
 - Écoles du Rocher, Val-Mauricie, Paul-Le-Jeune, Champagnat
 - Chantier principal: Mise en place d'un curriculum viable et garanti et actualiser nos pratiques en évaluation
- Anglais
 - École Champagnat
- Adaptation scolaire
 - École Champagnat

Apprentissage en plein air

- Au primaire, plus de 120 fiches d'apprentissage en nature ont été produites par les enseignants, accompagnés par le conseiller pédagogique en apprentissage en plein air. Les fiches sont déposées sur un site Web accessible à tout le personnel.
- Un comité d'élaboration d'une station mobile de prêt d'équipements de plein air a aussi été mis sur pied. L'objectif du comité est de rendre disponible à toutes les classes cette station mobile dès janvier 2025.

Projet numérique au service des élèves doués

En 2023-2024, l'équipe a travaillé des projets pédagogiques stimulants en lien avec le numérique pour les élèves doués des écoles. Ces projets se sont déroulés au DigiHub et en ligne. Un projet pilote a aussi eu lieu dans une école primaire et sera développé dans d'autres écoles au cours de la prochaine année.

Ainsi, 35 élèves de la 4^e année du primaire à la 3^e année du secondaire provenant de différentes écoles ont eu l'opportunité de participer à des projets visant l'enrichissement et le développement de nouvelles compétences numériques et sociales.

Intégration linguistique scolaire et sociale (ILSS)

Plusieurs actions ont été menées au cours de l'année 2023-2024 pour favoriser l'intégration linguistique scolaire et sociale des élèves dont le français n'est pas la langue maternelle. Cette clientèle a particulièrement augmenté au cours des dernières années.

- Rencontres de la Communauté de pratique (CoP) des enseignants et des orthopédagogues ILSS des écoles primaires et secondaires
- Début d'une centralisation des inscriptions au CSS
- Amorce d'une tournée de sensibilisation ILSS dans les écoles en collaboration avec le Service d'accueil aux nouveaux arrivants (SANA).

Numérique

Des formations et un accompagnement ont été offerts tout au long de l'année selon les besoins des écoles. Différents thèmes ont été abordés : la rétroaction, le Lab créatif, la robotique, la programmation et la suite infonuagique.

Robotique et Lab créatif

- Ce qui se passe dans nos écoles :
Les équipes des classes de langage des écoles Saint-Joseph, Laflèche et la Providence ont développé des projets en lien avec leurs cibles d'apprentissage en y intégrant le numérique et la robotique. Les orthophonistes ont fourni un support en classe pour travailler leurs objectifs avec les élèves.
- Dans le cadre de la mesure 15081, plusieurs projets ont été réalisés offrant au personnel enseignant différentes opportunités de développement professionnel portant sur l'utilisation pédagogique de la technologie en classe.

Déploiement du nouveau programme Culture et citoyenneté québécoise (CCQ)

Les conseillères pédagogiques ont mené plusieurs actions en 2023-2024 pour partager l'information et former le personnel enseignant du nouveau programme culture et citoyenneté québécoise au primaire et au secondaire :

- Création d'un site Internet regroupant les dernières informations à propos du nouveau programme. On y retrouve les autoformations du ministère, des liens pour des activités pédagogiques ainsi que des suggestions littéraires. Ce site a été partagé de nombreuses fois pendant l'année scolaire 2023-2024 aux directions ainsi qu'aux enseignants de 1^{re} année du primaire à la 5^e année du secondaire.
- Partage d'informations sur le nouveau programme CCQ lors des réunions avec les directions d'établissement.

- Partage d'informations sur le nouveau programme CCQ par courriel une fois par mois aux directions et aux enseignants.
- Des journées de formation ont été offertes dans les écoles pour tous les cycles lors des journées pédagogiques fixes ou flottantes.
- Des journées de formation organisées par les conseillers pédagogiques des services éducatifs se sont ajoutées aux formations du ministère de l'Éducation.
- Des rencontres individuelles d'enseignants dans certaines écoles et au centre de services scolaire ont aussi eu lieu.
- Élaboration d'une activité pédagogique au primaire. Un réseau littéraire a été créé concernant l'enseignement interdisciplinaire de ces matières : français, CCQ et sciences pour les élèves de la 5^e année du primaire. Les collaborateurs étaient des CP du RÉCIT CCQ, RÉCIT science, 2 professeurs de l'UQTR, des conseillers pédagogiques du CSSÉ et une enseignante du CSSÉ.
- Une session d'information aux conseillers pédagogiques du centre a été offerte pour connaître le nouveau programme CCQ.
- Mise à jour hebdomadaire du site Internet sur les nouvelles informations qui découlent du ministère.

Programme de langues Odyssée (moniteurs anglophones)

En 2023-2024, près de 2000 jeunes de notre territoire ont eu le bonheur et la chance d'améliorer leur langue seconde en collaboration avec le programme Odyssée.

- Écoles secondaires participantes : des Chutes et du Rocher
- Écoles primaires participantes : Saint-Boniface, Immaculée-Conception et de l'Énergie (combinée à Saint-Jacques)

5 écoles ont participé au programme de langues Odyssée avec chacune, une personne-ressource attirée.

Culture à l'école

Dans le cadre de la mesure La culture à l'école, 293 activités culturelles ont été offertes par 160 artistes, 96 écrivains et 37 organismes culturels. Ces activités ont rejoint 2 771 élèves du préscolaire et du primaire et 1 198 élèves du secondaire.

En ce qui concerne la culture scientifique, 94 ateliers ont rejoint 1 663 élèves du préscolaire et du primaire, ainsi que 180 élèves du secondaire. De plus, six sorties pour visiter un organisme de culture scientifique ont eu lieu et 227 élèves du primaire ont participé.

Le service des bibliothécaires a réalisé douze lectures virtuelles à différents moments de l'année permettant ainsi à un plus grand nombre d'élèves d'en bénéficier.

Ergothérapie

Le service d'ergothérapie se compose de trois ergothérapeutes. En milieu scolaire, le rôle de l'ergothérapeute consiste à soutenir les élèves afin qu'ils participent pleinement à leur vie scolaire. Le service d'ergothérapie s'appuie sur la démarche d'aide et sur le modèle d'intervention à trois niveaux. Il vise à soutenir le personnel enseignant et les différents intervenants scolaires dans la mise en place d'un environnement favorable à la participation optimale des élèves et de stratégies universelles et ciblées auprès des élèves à risque de présenter des difficultés dans la réalisation des activités quotidiennes à l'école et dans l'acquisition des habiletés motrices.

En plus des différentes formations et accompagnements offerts dans le cadre de son mandat, les principales réalisations de l'équipe d'ergothérapie portent sur les éléments suivants :

- Une nouvelle procédure collaborative élaborée avec le service du transport scolaire sur l'encadrement des moyens mis en place pour transporter nos élèves de manière sécuritaire. La procédure permet d'établir les rôles et responsabilités de chaque membre du personnel scolaire.

- 59% de nos écoles ont été accompagnées par le service d'ergothérapie pour arrimer leurs pratiques d'enseignement du geste d'écriture.
- Le service d'ergothérapie a collaboré étroitement avec les ressources matérielles dans le renouvellement et la sélection du mobilier pour convenir aux besoins ergonomiques de nos élèves.
- Une infographie a été distribuée aux écoles afin de sensibiliser les équipes-écoles sur les risques reliés à l'utilisation des écrans dans le milieu.

Santé globale et bien-être du personnel

Au cours de l'année 2023-2024, le programme de prévention et de bien-être pour une meilleure santé globale s'est actualisé de différentes façons. Des actions ont été déployées pour favoriser le mieux-être du personnel scolaire.

Ainsi, 31 membres du personnel provenant de divers corps d'emploi ont été accompagnés de façon plus régulière. Les suivis ont principalement été déployés en lien avec l'analyse de situation auprès d'une clientèle qui présente des manifestations agressives ou de violence, de situation de conflit entre les employés, de fragilité psychologique, de support à la gestion de groupe, de changement de posture visant la mise en place d'interventions favorables et sécuritaires.

72 interventions ont été faites à la suite d'une déclaration d'accident et d'incident au travail qui ont engendré la collaboration et la mobilisation des ressources des milieux. Certaines interventions ont favorisé des changements de pratique et d'ajustement de fonctionnement (mécanisme d'assistance, clarification des rôles, moyens pour favoriser une meilleure communication).

Plus de 30 références ou suivis ont été faits auprès des services (psychoéducation, conseillers pédagogiques, ressources humaines, services éducatifs, ressources matérielles, programme d'aide aux employés).

Des formations et des ateliers préventifs ont été donnés dans 7 milieux différents. Une attention particulière est portée au processus d'analyse, d'évaluation, d'identification des risques psychosociaux. Cela permet d'identifier les zones de force et les zones de vulnérabilité de même que les groupes de travailleurs les plus exposés aux risques psychosociaux et de mettre en place des orientations à privilégier en lien avec les indicateurs à travailler.

Des formations sur l'attachement et la sécurité affective ont été offertes dans une école secondaire, deux écoles primaires et au service de psychoéducation. L'objectif est de :

- Comprendre le processus d'attachement, les 4 types de liens et les manifestations qui en découlent.
- Développer des habiletés pour accroître la sécurité affective chez l'élève.
- Acquérir des connaissances en lien avec le trauma complexe et les atteintes sur les sphères de fonctionnement.
- Acquérir des stratégies d'interventions gagnantes et concrètes à appliquer en milieu scolaire.

Ateliers en lien avec les différentes personnalités pour favoriser un climat de collaboration favorable au sein de l'équipe

Au cours de l'année 2023-2024, 2 ateliers ont eu lieu, dont un dans une école primaire et un dans une école secondaire. Les ateliers consistent à comprendre les forces et les faiblesses de notre personnalité, comprendre les différents moteurs de l'activité humaine, analyser les comportements et les caractéristiques de chaque personnalité et comprendre les impacts des différentes personnalités sur les relations interpersonnelles.

Vie sportive

Événements sportifs à grand déploiement

4 événements d'envergure ont eu lieu dans la dernière année pour encourager la pratique d'activités physiques chez nos élèves.

- Le Défi Nordique qui se déroulait au Parc national de la Mauricie a accueilli près de 1200 élèves du 2^e cycle du primaire. L'activité consistait à faire bouger les élèves en plein air, l'espace d'une journée, pour les faire profiter des joies de l'hiver. Il s'agit d'un partenariat d'importance avec le programme en enseignement de l'éducation physique et à la santé de l'UQTR, la technique d'intervention en tourisme du Collège Laflèche ainsi qu'avec les Défis du Parc.
- Le Défi Cycliste a réuni près de 80 élèves du 2^e cycle du secondaire qui ont parcouru plus de 250 km en relais en vélo. Le départ du circuit avait lieu à l'école secondaire Champagnat et l'arrivée à l'école secondaire des Chutes en passant par 3 autres écoles secondaires du CSSÉ ainsi que par le Parc national de la Mauricie.
- La 5^e édition du Défi marathon primaire de l'Énergie qui se déroulait le 14 juin comptait un nombre record de 700 élèves, de 4^e à 6^e année, provenant de 22 écoles primaires du Centre de services scolaire de l'Énergie. Le départ de la course s'est déroulé dans trois écoles du centre soient l'école alternative de Mékinac (Saint-Adelphe), l'école Notre-Dame-des-Neiges (Charrette) et l'école Villa-de-la-Jeunesse (Saint-Élie-de-Caxton). Les parcours ont ensuite passé par plusieurs écoles du CSS de l'Énergie pour converger vers un point d'arrivée unique pour tous les participants au Parc de la Rivière Grand-Mère. Plus de 70 membres du personnel et bénévoles étaient impliqués pour soutenir la logistique de ce marathon de 42,2 kilomètres. Lors de ce défi d'équipe, chaque élève a couru entre 8 et 12 km échelonnés sur environ 5 heures.
- En mai dernier avait lieu la 1^{re} édition du Défi de Course de l'Énergie, un événement créé par un regroupement d'enseignants des différentes écoles secondaires du Centre de services scolaire de l'Énergie. L'événement a eu lieu au Domaine enchanteur de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. Près de 100 coureurs provenant de 6 écoles secondaires ont couru du vendredi 18h au samedi midi, même durant la nuit. Les participants devaient minimalement courir 1 km par heure.

Élaboration d'un guide pour soutenir les écoles dans l'encadrement des entraîneurs

- Au cours de la dernière année, le régisseur aux sports a produit un document d'accueil et d'encadrement des entraîneurs. Cet outil a pour but de reconnaître l'importance des entraîneurs au sein du CSSÉ, par leur rôle et leur impact. Ce guide est aussi une base pour la création d'un milieu sportif sain et sécuritaire pour les élèves. Il servira à développer une vision commune du rôle de l'entraîneur éducateur.

Orthophonie

En milieu scolaire, l'orthophonie a comme principal mandat d'intervenir auprès des élèves qui présentent un trouble ou un retard de langage ayant un impact important sur les apprentissages scolaires. Le service d'orthophonie s'appuie sur la démarche d'aide et sur le modèle d'intervention à trois niveaux. Il vise à soutenir le personnel enseignant et les différents intervenants scolaires dans la mise en place d'un environnement favorable à la participation optimale des élèves et de stratégies universelles et ciblées auprès des élèves à risque de présenter des difficultés sur le plan du langage oral et écrit.

L'orthophoniste soutient l'élève et le milieu scolaire de manière à :

- Rendre l'élève le plus fonctionnel possible et lui permettre de faire les apprentissages scolaires ;
- Réduire ou éliminer les difficultés sur le plan du langage et de la parole afin que l'élève comprenne et produise adéquatement le langage oral et écrit ;
- Développer le langage et les habiletés de communication des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire.

En plus des différentes activités d'accompagnement et de formation, l'équipe du service d'orthophonie a mis à jour son cadre de référence afin d'arrimer sa pratique avec les orientations du cadre de référence de l'ordre des orthophonistes du Québec. Les actions du service d'orthophonie viseront davantage le soutien en classe et la mise en place d'interventions universelles de niveau 1 afin de favoriser le développement du langage.

Enseignement à la maison

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, 120 élèves étaient inscrits à l'enseignement à la maison. Parmi ces derniers 34 élèves ont fait les épreuves obligatoires et uniques :

- 11 élèves de 4^e année ont fait les épreuves obligatoires du MEQ.
- 11 élèves de 6^e année ont fait les épreuves obligatoires du MEQ.
- 8 élèves de 2^e secondaire ont fait l'épreuve obligatoire du MEQ.
- 2 élèves de 4^e secondaire ont fait les épreuves uniques du MEQ.
- 2 élèves de 5^e secondaire ont fait les épreuves uniques du MEQ.

6 conseillers pédagogiques ont accompagné les élèves pour la passation et la correction des épreuves et 1 conseiller pédagogique à la sanction des études a accompagné les élèves, familles et écoles pour la passation des épreuves uniques en 4^e et 5^e secondaire.

La directrice adjointe des services éducatifs jeunes a accompagné les élèves, les familles, les écoles et les conseillers pédagogiques pour l'organisation des séances préparatoires, pour la passation, la correction et le suivi aux parents pour la transmission des résultats. Elle a accompagné aussi toutes ces familles au cours de l'année.

Services de l'éducation des adultes, de la formation professionnelle et Service aux entreprises et aux individus

Le Centre de services scolaire de l'Énergie compte deux centres de formation professionnelle. En 2023-2024, le Carrefour Formation Mauricie offrait 10 diplômes d'études professionnelles (DEP) et deux attestations d'études professionnelles (ASP) dans cinq différents secteurs, soit administration commerce et informatique, bâtiment et travaux publics, entretien d'équipement motorisé, fabrication mécanique et mécanique d'entretien. Quant à l'École forestière de La Tuque, elle offrait cinq diplômes d'études professionnelles (DEP) dans les quatre secteurs suivants : agriculture et pêche, environnement et aménagement du territoire, foresterie et papier et finalement mines et travaux de chantiers.

Le Centre de services scolaire de l'Énergie compte également sur un Service aux entreprises responsable du déploiement de l'offre des attestations d'études professionnelles (AEP), des cartes de compétence et des formations sur mesure adaptées aux besoins des entreprises et des individus. En 2023-2024, six différentes attestations d'études professionnelles (AEP) et de nombreuses formations ont été offertes dans les secteurs de la santé, de la construction, de l'alimentation et du tourisme, des services sociaux, éducatifs et juridiques, des transports, de l'agriculture et pêche, du bâtiment et travaux publics, de l'administration, commerce et informatique puis finalement des mines et travaux de chantier.

Deux centres de formation générale des adultes, le Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice et l'École forestière de La Tuque, font partie du Centre de services scolaire de l'Énergie. Ils offrent également plusieurs formations au sein de près d'une dizaine de points de service et organismes partenaires du milieu (Carrefours jeunesse-emploi, Fablab atikamekw Wawacte, école secondaire Paul-Le Jeune, etc.) Les services éducatifs offerts en 2023-2024 sont les suivants :

- Alphabétisation
- Formation de base commune : alphabétisation, présecondaire et 1^{er} cycle du secondaire
- Secondaire 2^e cycle
- Intégration sociale
- Entrée en formation
- Francisation
- Intégration socioprofessionnelle

Les Services de l'éducation des adultes, de la formation professionnelle et du Service aux entreprises et aux individus sont également responsables de la mise en œuvre des Services de Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) ainsi que des Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA).

Principales réalisations de la formation générale des adultes

Le nombre d'élèves fréquentant les deux centres de formation générale des adultes a continué d'augmenter au cours de la dernière année, principalement en francisation.

Afin de mieux répondre aux besoins spécifiques des élèves, l'offre de formation s'est diversifiée par le biais de l'ajout de deux cours à La Tuque en lien avec l'éducation financière. De plus, à Shawinigan, le groupe « OMÉGA » a été mis sur pied pour mieux répondre aux besoins des élèves de niveau présecondaire. Ce groupe leur permet de faire des apprentissages en français et en mathématiques le matin et de travailler différents projets visant le développement de leur autonomie fonctionnelle en après-midi, et ce, par le biais du nouveau programme d'études *Participation sociale*.

Finalement, l'offre de services complémentaires a été bonifiée par la régularisation de la présence d'une orthopédagogue à La Tuque à raison de 10 heures par semaine. Aussi, une agente de service social s'est jointe à l'équipe de Shawinigan et de La Tuque afin de mettre en place une meilleure démarche d'accompagnement des élèves et d'améliorer l'arrimage entre les différents secteurs de formation (secondaire et éducation des adultes ou formation professionnelle, etc.). Ces deux professionnelles travaillent déjà ou travailleront sous peu à offrir leurs services à la formation professionnelle et au Service aux entreprises et aux individus.

Principales réalisations du Service aux entreprises et aux individus

Dans le cadre de l'offensive dans le domaine de la construction du Gouvernement du Québec, le Centre de services scolaire de l'Énergie a été désigné pour offrir deux nouvelles attestations d'études professionnelles (AEP) d'une durée de 500 à 700 heures :

- **AEP Conduite d'engins de chantier**, quatre cohortes de six élèves, deux cohortes à Shawinigan et deux cohortes à La Tuque, ont débuté en janvier. La formation s'est terminée en mai.
- **AEP Charpenterie-menuiserie**, trois cohortes de 22 élèves, deux cohortes à Shawinigan et une cohorte à La Tuque, ont également débuté en janvier. La formation s'est terminée en juin.
- **Le projet MULTI COMPÉTENCES** a permis d'offrir tous les vendredis plusieurs formations différentes dans le domaine de l'usinage conventionnel, dans une formule d'entrées et de sorties en continu. Ce projet a été une solution concrète et novatrice pour permettre aux travailleurs et travailleuses de la Mauricie d'intégrer rapidement une formation, ce qui a répondu non seulement à leurs besoins, mais également à ceux de l'industrie. Trente participants ont été formés et plus de 900 heures de formation ont été offertes.

Principales réalisations de la formation professionnelle

En formation professionnelle, plusieurs réalisations sont en lien avec les nouvelles technologies :

Dans le DEP Aménagement de la forêt, le drone fait dorénavant partie de l'équipement technologique avec lequel les élèves peuvent se familiariser. Son utilisation fait d'ores et déjà partie de la réalité du marché du travail, notamment afin d'avoir une excellente image des caractéristiques du couvert forestier d'un secteur.

Dans le DEP Dessin de bâtiment, les enseignants et les élèves ont commencé à expérimenter la réalité virtuelle. En effet, en utilisant un casque, ils peuvent dorénavant circuler dans l'espace tridimensionnel dont ils ont d'abord conçu les plans à l'aide des logiciels et applications spécialisés.

Dans le DEP Opération d'équipements de production, volet filière batterie, 5 stations de travail ont été numérisées afin de pouvoir manipuler les équipements sous forme virtuelle. Le tout permettra aux élèves d'apprendre le fonctionnement d'équipements spécialisés sans être en présence réelle de ceux-ci et en toute sécurité. De plus, ce département s'est doté d'un robot manufacturier pour permettre aux élèves de développer leurs compétences d'opérateur dans un contexte semblable à celui de l'industrie.

2 Gouvernance du centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration

Présentation des membres du conseil d'administration et des postes occupés par chacun :

- Monsieur Christian Amyot, membre du personnel d'encadrement
- Madame Frédérique Beaupré, membre de la communauté âgée de 18 à 35 ans
- Monsieur Richard Boyer, membre du personnel d'encadrement, sans droit de vote
- Monsieur Marc Brunelle, membre des directions d'établissement
- Madame Véronique Perron, membre de la communauté issu du milieu municipal, des affaires, de la santé ou des services sociaux
- Monsieur Simon Charlebois, membre de la communauté possédant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles
- Madame Laurence Héroux, membre des parents - District Maskinongé
- Monsieur Marc Laflamme, membre du personnel enseignant
- Monsieur Martin Larouche, membre des parents - District La Tuque
- Madame Andrée-Anne L'Heureux, membre du personnel de soutien
- Madame Anne Paradis, membre de la communauté possédant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines
- Poste vacant (à partir d'avril 2024), membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel
- Madame Josianne Ricard, membre des parents - District Shawinigan-Grand-Mère
- Madame Mylène St-Hilaire, membre du personnel professionnel non enseignant
- Madame Alain Tousignant, vice-président, membre des parents - District Mékinac
- Monsieur Maxime Trudel, président, membre des parents – District Shawinigan-Sud – Mont-Carmel

Calendrier des séances tenues :

- 29 août 2023
- 24 octobre 2023
- 20 novembre 2023 (séance extraordinaire)
- 12 décembre 2023
- 27 février 2024
- 30 avril 2024
- 25 juin 2024

Réalisations du conseil d'administration

- Adoption du budget du CSSÉ pour l'année 2023-2024
- Adoption des taux compensatoires 2023-2024 relativement à la Politique sur les frais de déplacements, de repas et de séjour
- Présentation publique du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 du CSSÉ
- Adoption de la Politique relative aux demandes de contribution financière présentées au Centre de services scolaire de l'Énergie
- Adoption de la Politique de protection des renseignements personnels
- Adoption de la Politique de gestion du personnel-cadre
- Adoption du Règlement relatif au traitement des plaintes liées aux fonctions du Centre de services scolaire de l'Énergie
- Adoption d'une entente de transport scolaire pour 2023-2024 avec le Séminaire Sainte-Marie
- Désignation d'un membre du conseil d'administration représentant de la communauté issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
- Évaluation du directeur général
- Adoption du rapport annuel 2022-2023
- Adoption des calendriers scolaires 2024-2025
- Adoption des critères d'inscription 2024-2025
- Adoption des tarifs de transport scolaire 2024-2025

- Adoption du calendrier 2024-2025 des réunions du conseil d'administration
- Adoption du Plan triennal 2024-2027, de la liste des écoles et des centres et des actes d'établissement pour 2024-2025
- Adoption des services éducatifs dispensés pour l'année scolaire 2024-2025
- Autorisation de divers projets d'investissements et octrois de contrats

2.2 Autres comités de gouvernance

Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité de gouvernance et d'éthique	• Madame Anne Paradis, membre du conseil d'administration • Madame Josianne Ricard, membre du conseil d'administration • Madame Mylène St-Hilaire, membre du conseil d'administration • Monsieur Maxime Trudel, membre du conseil d'administration • Monsieur Alain Tousignant, membre du conseil d'administration
Comité de vérification	• Monsieur Simon Charlebois, membre du conseil d'administration • Monsieur Maxime Trudel, membre du conseil d'administration • Monsieur Christian Amyot, membre du conseil d'administration • Monsieur Marc Brunelle, membre du conseil d'administration • Madame Andrée-Anne L'Heureux, membre du conseil d'administration
Comité des ressources humaines	• Madame Anne Paradis, membre du conseil d'administration • Monsieur Marc Brunelle, membre du conseil d'administration • Monsieur Alain Tousignant, membre du conseil d'administration • Monsieur Christian Amyot, membre du conseil d'administration • Monsieur Maxime Trudel, membre du conseil d'administration
Comité consultatif de transport des élèves	• Le directeur général ou la directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes) et complémentaires • Le directeur ou le régisseur du transport • Madame Nancy Johnson, direction d'école • Monsieur Alain Tousignant, représentant du comité de parents (madame Élise Courcelles, substitut) • Monsieur Martin Larouche, membre du conseil d'administration • Monsieur Marc Laflamme, membre du conseil d'administration • Un représentant du comité de parents de la

- Commission scolaire Central Québec
- Deux commissaires de la Commission scolaire Central Québec

Liste des comités du centre de services scolaire et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité consultatif de gestion	• Monsieur Christian Amyot, directeur des services des technologies de l'information et du transport scolaire • Madame Marie-Clode Baribeault, directrice de l'école Immaculée-Conception • Monsieur Yan Blouin, directeur adjoint de l'école secondaire des Chutes • Monsieur Jean-Nicolas Bordeleau, directeur des écoles des Vallons, Notre-Dame-de-la-Joie et Notre-Dame-des-Neiges • Monsieur Mario Boulanger, directeur de l'école Immaculée-Conception • Monsieur Richard Boyer, directeur des services des ressources humaines • Madame Anne Brassard, directrice adjointe de l'école secondaire Champagnat et Notre-Dame de l'Assomption • Madame Julie Bronsard, directrice de l'école secondaire Champagnat et Notre-Dame de l'Assomption • Madame Marie-Claude Cantin, directrice de l'école La Chrysalide et directrice adjointe de l'école Centrale • Madame Dancy Caouette, directrice adjointe de l'école secondaire Val-Mauricie • Madame Catherine Damphousse, directrice de l'école Jacques-Buteux • Madame Louise Dauphinais, directrice générale adjointe et directrice des services éducatifs (jeunes) et complémentaires • Madame Doriane Demers-Toutant, directrice de l'école Saint-Jacques • Madame Sandra Dessureault, directrice adjointe du CFM • Monsieur Yves Dessureault, directeur de l'école secondaire des Chutes • Madame Florence Dubois-Michaud, directrice de l'école Félix-Leclerc • Madame Isabelle Dufour, directrice adjointe de l'école secondaire Paul-Le Jeune • Madame Nathalie Fournier, directrice de l'école des Phénix • Madame Élane Froment, directrice adjointe de l'école Centrale • Monsieur Jean-François Gamache, Secrétaire général et directeur des services du secrétariat général

- Monsieur Marc-André Gélinas, directeur des écoles de la Passerelle, Le Sablon d'Or et Masson
- Madame Kareen Gilbert, directrice adjointe de l'école secondaire Val-Mauricie
- Madame Anne Gingras, directrice de l'école Lac-à-la-Tortue
- Madame Audrey Goulet, directrice adjointe de l'École forestière de La Tuque
- Madame Annie Grondin, directrice des écoles Saint-Charles-Garnier et Saint-Joseph
- Monsieur Jean-Vianney Hotte, directeur adjoint du CFM
- Madame Nancy Jacob, directrice de l'école secondaire du Rocher
- Madame Nancy Johnson, directrice de l'école des Boisés
- Madame Anne-Catherine Laferrière, directrice adjointe des écoles Saint-Jacques et Sainte-Marie
- Monsieur Stéphane Lajoie, directeur de l'école Sainte-Marie
- Madame Linda Lapointe, directrice adjointe de l'école Saint-Charles-Garnier
- Monsieur Denis Lemaire, directeur général
- Madame Nancy Lemieux, directrice adjointe de l'école secondaire des Chutes et du CEA
- Madame Marie-Josée Lepage, directrice de l'école secondaire Paul-Le Jeune
- Madame Patricia Magny, directrice des services de l'éducation des adultes
- Madame Mélanie Massicotte, directrice de l'école la Providence
- Monsieur Sylvain Massicotte, directeur adjoint de l'école secondaire du Rocher
- Madame Marie-Claude Maurais, directrice adjointe de l'école des Bâtisseurs
- Madame Sandra McWilliams, directrice des écoles de Sainte-Flore et Saint-Paul
- Monsieur Jean-Maurice Mercier, directeur des écoles de l'Énergie et de la Tortue-des-Bois
- Madame Marie-Josée Mercure, directrice des écoles Dominique-Savio et Jacques-Plante
- Madame Sophie Millier, directrice adjointe de l'école de l'Énergie
- Monsieur Jean-Michel Nobert, directeur de l'école de la Source
- Monsieur Maxime Paquin, directeur adjoint de l'école secondaire Val-Mauricie
- Madame Marie-Hélène Pedneault, directrice de l'école Centrale
- Monsieur Normand Piché, directeur adjoint de l'école secondaire des Chutes

	• Monsieur Réal Piché, directeur adjoint du CFM • Madame Sylvie Rainville, directrice des services des ressources matérielles • Monsieur Gilles Renaud, directeur de l'École forestière de La Tuque • Madame Carolyn Roberts, directrice de l'école des Bâtisseurs • Madame Carolyn Rouillard, directrice du CEA • Madame Nathalie Roy, directrice de l'école Notre-Dame-du-Mont-Carmel • Madame Isabelle Soumis, directrice de l'école secondaire Val-Mauricie • Monsieur François Thiffault, directeur des écoles de la Petite-Rivière et Villa-de-la-Jeunesse • Madame Martine Trudel, directrice des écoles La Croisière, Plein Soleil et Primadel • Madame Mélissa Trudel, directrice des services des ressources financières • Madame Josée Viau, directrice adjointe de l'école secondaire du Rocher • Madame Marlène Villemure, directrice adjointe de l'école Notre-Dame-du-Mont-Carmel
Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	• Deux représentants des organismes dispensant des services à des EHDAA, désignés par le conseil d'administration • La directrice générale adjointe et directrice des services éducatifs (jeunes) et complémentaires, représentante du directeur général • Madame Carolyn Roberts, direction d'école primaire
Comité de parents (ou comité régional de parents et comité central de parents, le cas échéant)	• Madame Virginie Guimond, représentante école alternative de Mékinac • Madame Katherine Lebrun, substitut école alternative de Mékinac • Madame Vicky Godin, représentante du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage • Madame Marie-Ève Robitaille, substitut du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage • Madame Marie-Claude Germain, représentante école Centrale • Madame Sihem Bellal, substitut école Centrale • Madame Marie-Claude Germain, représentante école secondaire Champagnat • Madame Marie-Ève Faucher, substitut école secondaire Champagnat • Madame Caroline Pronovost, représentante écoles de la Passerelle - Le Sablon d'Or - Masson • Madame Julie Plamondon, substitut écoles de la Passerelle - Le Sablon d'Or - Masson

- Madame Jeanne Trépanier, représentante écoles de la Petite-Rivière - Villa-de-la-Jeunesse
- Madame Marie-Ève Mongrain, substitut écoles de la Petite-Rivière - Villa-de-la-Jeunesse
- Monsieur Michaël Cossette, représentant école de la Source
- Madame Myriam Michaud, substitut école de la Source
- Monsieur Gabriel Lépine, représentant école de la Tortue-des-Bois
- Madame Isabelle Morin, substitut école de la Tortue-des-Bois
- Monsieur Thomas Richard, représentant école de l'Énergie
- Madame Marie-Pier Bilodeau, substitut école de l'Énergie
- Monsieur Guillaume Frigon-Gélinas, représentant écoles de Sainte-Flore - Saint-Paul
- Madame Mylène Larrivée, représentante école des Bâtisseurs
- Monsieur Maxime Trudel, substitut école des Bâtisseurs
- Monsieur Jean-Philippe Mailhot, représentant école des Boisés
- Madame Élise Courcelles, représentante école secondaire des Chutes
- Monsieur Jean-François Lemay, substitut école secondaire des Chutes
- Madame Claudine Drolet, représentante école des Phénix
- Madame Andréanne Ferron, substitut école des Phénix
- Madame Andréanne Jetté, représentante écoles des Vallons - Notre-Dame-de-la-Joie - Notre-Dame-des-Neiges
- Madame Martine Mongrain, représentante école Dominique-Savio
- Madame Sonia Bouchard, substitut école Dominique-Savio
- Madame Caroline Jean, représentante école secondaire du Rocher
- Madame Caroline Renaud, substitut école secondaire du Rocher
- Madame Lisa Cormier, représentante école Félix-Leclerc
- Monsieur Maxime Groulx, substitut école Félix-Leclerc
- Monsieur Maxime Cédillot, substitut école Félix-Leclerc
- Madame Nathalie Racette, représentante école Immaculée-Conception
- Madame Naouel Ammam, substitut école Immaculée-Conception

- Madame Isabelle Fortin, représentante école Jacques-Buteux
- Madame Laurie O’Grady, substitut école Jacques Buteux
- Madame Roxanne Massé, représentante école Lac-à-la-Tortue
- Madame Caroline Thellend, substitut école Lac-à-la-Tortue
- Madame Mélissa Gilbert, représentante école Jacques-Plante
- Madame Marie-Pierre Maurais, substitut école Jacques-Plante
- Madame Nathacha Baillargeon, représentante écoles La Croisière - Plein Soleil - Primadel
- Madame Sandra Veillette, substitut écoles La Croisière - Plein Soleil - Primadel
- Madame Nancy Nadon, représentante école La Providence
- Madame Josiane Marchand, substitut école La Providence
- Madame Valérie Bouchard, représentante école Notre-Dame-de-l’Assomption
- Monsieur Patrick Turcotte, substitut école Notre-Dame-de-l’Assomption
- Monsieur Jasmin Groleau, représentante école Notre-Dame (Notre-Dame-du-Mont-Carmel)
- Monsieur Alexandre Blackburn, substitut école Notre-Dame (Notre-Dame-du-Mont-Carmel)
- Madame Sarah Lauzière, représentante école secondaire Paul-Le Jeune
- Madame Nathalie Bédard, substitut école secondaire Paul-Le Jeune
- Madame Laurence Héroux, représentante école Sainte-Marie
- Madame Ambre le Juez, substitut école Sainte-Marie
- Madame Josianne Ricard, représentante école Saint-Jacques
- Madame Marie-Hélène Côté, substitut école Saint-Jacques
- Madame Mélissa Gilbert, représentante école secondaire Val-Mauricie
- Madame Lisa Cormier, substitut école secondaire Val-Mauricie

Comité aviseur de saines habitudes de vie et à l’utilisation des infrastructures sportives

- La directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes) et complémentaires et/ou le représentant qu’elle désigne
- Madame Doriane Demers-Toutant, direction d’école primaire
- Madame Catherine Damphousse, direction d’école primaire
- Monsieur Jean-Vianney Hotte, direction adjointe de centre

	• Un conseiller pédagogique désigné par la directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes) et complémentaires • Un technicien en sport désigné par la directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes) et complémentaires • Un représentant de l'URLSM
Comité d'engagement pour la réussite des élèves	• Madame Anne Gingras, direction d'école primaire • Madame Dancy Caouette, direction adjointe d'école secondaire • Madame Sandra Dessureault, direction adjointe d'un centre de formation professionnelle • Madame Carolyn Rouillard, direction d'un centre d'éducation des adultes • Madame Louise Dauphinais, directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes) et complémentaires • Madame Sophie-Renée Vaugeois, enseignante, école primaire La Providence • Madame Caroline Fortin, enseignante, école secondaire Champagnat • Madame Valérie Roche-Lavoie, enseignante, adaptation scolaire, école secondaire des Chutes • Monsieur Jonathan Baril, enseignant à l'éducation des adultes • Madame Isabelle St-Arnaud, enseignante dans un centre de formation professionnelle • Madame Catherine Lupien, psychoéducatrice • Madame Angélique Noël, éducatrice spécialisée, école primaire et secondaire des Vallons • Madame Sonya Gauthier, directrice adjointe des Services éducatifs (jeunes) et complémentaires • Madame Nadia Rousseau, professeure, UQTR, chercheuse, auteure, directrice du Réseau de recherche et de valorisation de la recherche sur le bien-être et la réussite (RÉVERBÈRE)
Comité des politiques pédagogiques – Services éducatifs	• La directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes) et complémentaires et/ou le représentant qu'elle désigne • Le directeur des Services des ressources humaines • Madame Sandra McWilliams, direction d'école primaire • Madame Isabelle Dufour, direction adjointe d'école secondaire
Comité de relations de travail pour le personnel de soutien	• Le directeur des Services des ressources humaines et/ou son représentant • La direction des Services des ressources matérielles • Monsieur Stéphane Lajoie, direction d'école primaire

Comité de relations de travail pour le personnel enseignant	• Le directeur des Services des ressources humaines et/ou son représentant • Madame Marie-Hélène Pedneault, direction d'école primaire • Madame Marie-Josée Lepage, direction d'école secondaire • Monsieur Gilles Renaud, direction de centre (madame Patricia Magny, substitut) • Madame Caroline Guimond, conseillère en gestion du personnel
Comité de relations de travail pour le personnel professionnel	• Le directeur des Services des ressources humaines et/ou son représentant • La directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes) et complémentaires ou son représentant • Madame Marie-Claude Maurais, direction adjointe d'école primaire • Madame Doriane Demers-Toutant, direction d'école primaire
Comité de répartition des ressources	• Le directeur général • La directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes) et complémentaires • Le directeur des Services des ressources humaines • Le directeur des Services des technologies de l'information • La directrice des Services des ressources financières • La directrice des Services des ressources matérielles • Madame Patricia Magny, direction des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle • Madame Nathalie Roy, direction d'école primaire • Madame Marie-Clode Baribeault, direction d'école primaire • Madame Marie-Hélène Pedneault, direction d'école primaire • Madame Marie-Josée Lepage, direction d'école secondaire • Madame Nancy Johnson, direction d'école primaire • Madame Julie Bronsard, direction d'école secondaire • Monsieur Gilles Renaud, direction de centre de formation professionnelle • Madame Carolyn Rouillard, direction de centre d'éducation des adultes
Comité du plan d'action de la politique culturelle	• Une personne désignée par Culture Shawinigan • Une personne désignée par Culture Mauricie • Une personne désignée par l'URLSM • La directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes) et complémentaires

	et/ou le représentant qu'elle désigne • Madame Nancy Johnson, direction d'école primaire Les personnes suivantes, désignées par la directrice générale adjointe et directrice des services éducatifs (jeunes) et complémentaires : • Un(e) conseiller(ère) pédagogique • Un(e) enseignant(e) en arts au secondaire • Un(e) enseignant(e) en musique au primaire • Un(e) bibliothécaire • Un(e) agent(e) de bureau • Un(e) technicien(ne) en loisirs
Comité EHDA (8.9.04) – Services éducatifs (jeunes)	• La directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes) et complémentaires • Le directeur des Services des ressources humaines • Madame Marie-Claude Maurais, direction adjointe d'école primaire • Madame Carolyn Rouillard, direction de centre • Madame Isabelle Soumis, direction école secondaire
Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels	• Me Jean-François Gamache, responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, directeur des Services du secrétariat général et secrétaire général • Monsieur Christian Amyot, directeur des Services des technologies de l'information, responsable de la sécurité de l'information • Madame Sonia Poudrier, régisseuse des Services éducatifs (jeunes) et complémentaires • Madame Isabelle Vincent, directrice adjointe des Services des ressources humaines • Madame Amélie Germain-Bergeron, directrice adjointe aux communications
Comité d'enquête en éthique et déontologie	• Monsieur Éric Milette, ressource externe (directeur général Cégep de Trois-Rivières) • Monsieur Pierre Soucy, ressource externe (avocat Lambert Therrien) • Monsieur Daniel Sicotte, ressource externe

2.3 Code d'éthique et de déontologie applicable au conseil d'administration

Conformément à l'article 26 du [Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone](#) le CSSÉ a un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie. Conformément à l'article 29 du règlement, le comité dispose de règles de régie interne.

2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Afin de se conformer à la [Loi favorisant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics](#), le CSSÉ a établi une procédure de divulgation d'actes répréhensibles et a désigné le Secrétaire général comme responsable du suivi des divulgations au sein de l'organisation. Les mesures mises en place visent à favoriser la divulgation, par le personnel, d'actes répréhensibles à l'égard du CSSÉ. En 2023-2024, le Secrétaire général n'a reçu aucune divulgation.

3 Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite

3.1.1 Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

ORIENTATION SUR L'ENVIRONNEMENT				
Offrir un environnement scolaire stimulant, sain et sécuritaire pour tous				
Objectifs	Indicateurs	Valeur de départ	2023-2024	Suivi des données ou des actions portant sur les indicateurs
1 Augmenter le sentiment de bien-être et de sécurité de nos élèves et du personnel dans nos établissements.	À l'échéance du PEVR, 73,8 % des élèves du secondaire diront se sentir bien et en sécurité dans leur établissement.	65,8 %	85 % se sentent bien 89 % se sentent en sécurité	
	À l'échéance du PEVR, le sentiment de sécurité et de bien-être du personnel augmentera d'au moins 1,5 % par année.	Aucune valeur de départ	Sécurité : 61,6 % toujours 35,9 % souvent Bien-être: 57,4 % toujours 38,6 % souvent	
2 Renforcer l'efficacité de la collaboration école-famille-communauté.	À l'échéance du PEVR, toutes les écoles primaires et secondaires se doteront d'une planification annuelle d'implication des parents et de la communauté dans divers contextes inspirée des pratiques efficaces de collaboration école-famille-communauté.	Aucune valeur de départ	Aucune valeur officielle pour le moment	Les écoles sont sensibilisées à l'importance d'impliquer la communauté dans divers contextes. Un comité de travail a été formé afin d'établir un répertoire des organismes et de leurs rôles.
	À l'échéance du PEVR, la perception des parents portant sur leur niveau d'implication dans la vie scolaire de leur enfant aura augmenté.	Aucune valeur de départ	89,8 % se sentent impliqués dans les différents volets de la vie scolaire de leur enfant	Les écoles sont sensibilisées à l'importance d'impliquer les parents dans divers contextes. Un comité de travail a été formé afin d'identifier les différents contextes où la collaboration des parents est importante. Un répertoire d'activités favorisant la collaboration des familles sera établi.
3 Instaurer une culture d'accueil et de soutien favorisant des transitions harmonieuses pour tous nos élèves.	À l'échéance du PEVR, tous les établissements auront mis en œuvre des modalités basées sur les pratiques efficaces pour accueillir et supporter les élèves lors de toutes les transitions.	Aucune valeur de départ	Aucune valeur officielle pour le moment	Un comité de travail a été formé afin d'identifier les besoins des jeunes lors de chaque transition et de déterminer des modalités de transfert de dossier des élèves. Les élèves, les parents et le personnel seront sondés sur ce sujet.
4 Augmenter les sentiments positifs de nos élèves pendant leurs apprentissages.	À l'échéance du PEVR, 81,3 % des élèves du primaire diront vivre des émotions positives pendant leurs apprentissages.	73,3 %	62,9 %	
	À l'échéance du PEVR, 59 % des élèves du secondaire diront vivre des émotions positives pendant leurs apprentissages.	51,9 %	49,6 %	
	À l'échéance du PEVR, 62,4 % des élèves du secondaire diront vivre des situations d'apprentissage stimulantes.	54,4 %	54,5 %	
5 Valoriser les différents parcours de qualification, de diplomation et la formation professionnelle dès le premier cycle du secondaire.	À l'échéance du PEVR, tous les établissements auront mis en œuvre une planification annuelle d'opportunités pour faire connaître les différents parcours de qualification, de diplomation et la formation professionnelle aux parents et aux élèves.	Aucune valeur de départ	Aucune valeur officielle pour le moment	Un comité de travail a été formé afin de répertorier les actions mises en place et recommander une planification annuelle aux établissements.
	À l'échéance du PEVR, le pourcentage d'élèves et de parents ayant une opinion positive sur les différents parcours de qualification, de diplomation et la formation professionnelle aura augmenté.	Aucune valeur de départ	Élèves : 28,95 % Parents : 23,82 %	
Pistes d'actions :				
❖ Accueillir et accompagner chaque enfant, chaque élève et sa famille comme ils sont.				
❖ Agir de façon saine et éthique et développer la pensée critique à l'ère du numérique.				

ORIENTATION SUR LES PRATIQUES

Rendre les pratiques de gestion, d'enseignement-apprentissage et d'évaluation plus efficaces et performantes

Objectifs	Indicateurs	Suivi des données ou des actions portant sur les indicateurs
1 Augmenter l'autonomie du leadership pédagogique partagé, participatif et engagé des équipes collaboratives.	À l'échéance du PEVR, les équipes collaboratives diront avoir augmenté leur autonomie au niveau de l'apprentissage collectif, la collaboration et la prise de données pour orienter les cibles d'apprentissage.	Aucune valeur disponible Nos travaux ont porté sur l'élaboration d'un outil commun qui nous permettra d'évaluer cet indicateur.
2 Soutenir l'expérimentation des pratiques efficaces et performantes en enseignement et en éducation.	À l'échéance du PEVR, le personnel dira avoir été soutenu par la modélisation, l'observation ou l'accompagnement lors de l'expérimentation de pratiques efficaces et performantes en enseignement et en éducation.	Aucune valeur disponible Nos travaux ont porté sur l'élaboration d'un outil commun qui nous permettra d'évaluer cet indicateur.
3 Actualiser nos pratiques d'évaluation et de communication des apprentissages de tous les élèves.	À l'échéance du PEVR, le personnel enseignant utilisera le référentiel local des pratiques d'évaluation et de communication des apprentissages.	Aucune valeur disponible Nos travaux ont porté sur l'élaboration du référentiel en comité de travail. Diffusion prévue en 2024-2025.
4 Implanter un programme structuré de mentorat et d'accompagnement pour soutenir l'intégration et les transitions professionnelles de tous les membres du personnel.	À l'échéance du PEVR, un plan d'insertion professionnelle pour chaque catégorie d'emploi sera déployé.	En cours dans les différents services et auprès des différents corps d'emploi.
5 Optimiser les pratiques de gestion.	À l'échéance du PEVR, le personnel administratif utilisera le référentiel de pratiques de gestion efficace.	En cours de réalisation par un comité de travail.

Pistes d'actions :

- ❖ Exploiter le potentiel du numérique pour développer des pratiques pédagogiques stimulantes et innovantes.
- ❖ Miser sur le développement des approches collaboratives et le partage d'expertise de tous les acteurs de notre communauté.
- ❖ Faire du schéma « *Les fondements de notre culture et de notre expertise* » notre principal levier au développement des pratiques professionnelles.

ORIENTATION SUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Faire de la progression de nos élèves la priorité de chaque membre du personnel

Objectifs	Indicateurs	Valeur de départ (juin 22)			Résultat (juin 2024)	Sans risque Cible 2027
		Sans risque	À risque (60-69 %)	En échec	Sans risque	
1 Augmenter le pourcentage de nos élèves sans risque d'échec.	Précolaire					
	Domaine langagier	74,0 %	17,65 %	7,35 %	76,4 %	80,0 %
	Primaire					
	Français lecture fin du 2 ^e cycle	68,2 %	21,0 %	10,8 %	66,4 %	74,2 %
	Français écriture fin du 2 ^e cycle	63,6 %	24,5 %	11,9 %	59,7 %	69,6 %
	Français écriture fin du 3 ^e cycle	60,3 %	27,1 %	12,7 %	65,8 %	66,3 %
	Mathématique résoudre fin du 2 ^e cycle	66,6 %	18,0 %	15,4 %	67,1 %	72,6 %
	Mathématique résoudre fin du 3 ^e cycle	66,1 %	16,5 %	17,4 %	75,5 %	72,1 %
	Secondaire					
	Français lecture fin du 1 ^{er} cycle	52,7 %	26,1 %	21,2 %	49,1 %	58,7 %
	Français écriture fin du 1 ^{er} cycle	52,7 %	25,6 %	21,7 %	45,8 %	58,7 %
	Français écriture 3 ^e secondaire	49,5 %	28,5 %	22,1 %	53,8 %	55,5 %
	Mathématique raisonner fin du 1 ^{er} cycle	49,9 %	19,1 %	31,0 %	51,5 %	55,9 %
	Mathématique résoudre fin du 1 ^{er} cycle	54,8 %	18,0 %	27,1 %	55,4 %	60,8 %
	Indicateurs				Valeur de départ	Résultat (juin 2024)
	Formation générale aux adultes et formation professionnelle					
	FGA : Augmenter le taux de réussite aux séances d'examen de 0,5 % par année.				90,0 %	90,9 %
	FP : Augmenter de 1,5 % par année le taux d'obtention de diplôme professionnel après 3 ans.				74,8 %	76,0 %

3.1.2 Tableau présentant les objectifs établis par le ministère de l'Éducation

PLAN STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION				
Grande ambition				
Objectifs	Indicateurs	Valeur de départ (juin 2021)	Résultats (juin 2024)	Cible MEQ 2027
1 Accroître la réussite des élèves.	Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire.	(Cohorte 2014) MEQ : 84,1 % CSS : 75,3 % (G : 70,5 % - F : 80,5 %)	(Cohorte 2015) MEQ : 82 % CSS : 72,6 % (G : 68,1 % F : 77,7 %)	MEQ : 86,8 % CSS : 81,3 %
Nos obligations au regard du plan stratégique du ministère de l'Éducation				
Objectifs	Indicateurs	Valeur de départ (juin 2022)	Résultats (juin 2024)	Cible MEQ 2027
1 Accroître la réussite des élèves.	Taux de réussite des garçons.	MEQ : 80,1 % CSS : 70,5 %	MEQ : 77,6 % CSS : 83 %	MEQ : 82,5 % CSS : 74,5 %
	Taux de réussite des élèves EHDA.	MEQ : 62,2 % CSS : 50,5 %	MEQ : 59,6 % CSS : 43,5 % MEQ	MEQ : 63,8 % CSS : 54,5 %
	Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de lecture en français, langue d'enseignement, 4 ^e année du primaire.	MEQ : 70,0 % CSS : 67,7 %	MEQ : 72,5 % CSS : 64,5 %	MEQ : 80 % CSS : 73,7 %
	Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de mathématique (compétence résoudre), 6 ^e année du primaire.	MEQ : 66,0 % CSS : 57,5 %	MEQ : 68 % CSS : 82,9 %	MEQ : 75 % CSS : 63,5 %
	Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire d'écriture en français, langue d'enseignement, 2 ^e année du secondaire.	MEQ : 57,0 % CSS : 49,4 %	MEQ : 60 % CSS : 47,7 %	MEQ : 75 % CSS : 55,5 %
2 Moderniser et valoriser la formation professionnelle.	Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans.	Juin 2021 (cohorte 18-19) MEQ : 80,9 % CSS : 74,8 % (G : 77,1 % - F : 70,9 %)	MEQ : 81,9 % CSS : 76 % (G : 80,4 % - F : 65,9 %)	MEQ : 84,9 % CSS : 80,8 %
3 Élaborer de nouveaux projets pédagogiques particuliers.	Taux de participation des élèves de niveau secondaire du réseau public à un projet pédagogique particulier.	MEQ : 44,6 % CSS : 43 % (1554 /3614 élèves)	MEQ : 50 % CSS : 55 % (2030 /3686 élèves)	MEQ : 75 % CSS : 45 %
4 Améliorer le climat de bienveillance, de bien-être et de sécurité des élèves.	Proportion d'écoles et de centres ayant recours au référentiel sur le bien-être de l'élève, élaboré en fonction des données issues de la recherche, pour faire une analyse de situation de leur milieu.	MEQ : 50 % CSS : non disponible	MEQ : ND CSS : 0 % Référentiel non disponible	MEQ : 100 % CSS : 100 %

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au CSS

Au Centre de services scolaire de l'Énergie, un professionnel est assigné au dossier « climat scolaire, violence et intimidation ».

Son mandat répond aux principaux objectifs suivants :

- Accompagner les écoles dans la démarche d'élaboration et d'évaluation annuelle du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école;
- Recevoir, analyser et compiler les « Formulaires de signalement d'une situation de violence ou d'intimidation »;
- Prêter assistance aux écoles lors d'une situation complexe associée au dossier « Climat scolaire, violence et intimidation »;
- Prêter assistance aux parents lors d'une plainte associée au dossier « Climat scolaire, violence et intimidation »;
- Accompagner les écoles au niveau de la prévention;
- Former le nouveau personnel pour que chacun puisse connaître ses obligations au regard de la Loi et des pratiques reconnues efficaces pour prévenir et intervenir lors des situations de violence et d'intimidation.

Un guide d'intervention pour prévenir la violence et l'intimidation est accessible à l'ensemble du personnel, de même que différents outils ou programmes d'accompagnement des milieux.

Le personnel et les élèves sont invités à dénoncer tout geste de violence et d'intimidation. Nous prôtons des interventions préventives basées sur des stratégies éducatives, le renforcement des comportements prosociaux, de gestion pacifique des conflits et de réparation des torts causés à autrui.

TABLEAU-SYNTHESE DES ÉVÉNEMENTS RELATIFS À L'INTIMIDATION ET À LA VIOLENCE

Secteur des établissements scolaires	Intimidation ou violence (fréquence des événements)*	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
Secteur du Centre-de-la-Mauricie	De 10 à 19 événements déclarés	5 %
Secteur du Haut Saint-Maurice	De 10 à 19 événements déclarés	0 %
Secteur Val-Mauricie	De 20 à 39 événements déclarés	0 %
Secteur Mékinac	Moins de 10 événements déclarés	0 %

* La nouvelle méthode de saisie de données ne nous permettait pas de présenter séparément les événements de violence des événements d'intimidation. C'est la raison pour laquelle la colonne intimidation ou violence présente l'ensemble des événements de violence et d'intimidation par secteur.

3.2.2 Interventions dans les établissements du centre de services scolaire

Selon la nature des plaintes et le contexte de chacun des événements, différentes interventions ont été mises en place dans une intention éducative et dans le but d'établir un climat sain et sécuritaire auprès des élèves impliqués. Pour ce faire, voici les principales actions :

- Rencontre individuelle avec un éducateur spécialisé ou un psychoéducateur;
- Rencontre avec le policier éducateur;
- Animation d'ateliers portant sur le civisme et le respect;
- Animation d'un programme sur la violence en classe (les agressions indirectes, Moozoom, etc.);
- Rappel des obligations des élèves et des parents dans le cadre de la Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation;
- Mise en place de moyens variés :
 - Identification d'une place stratégique en classe, au vestiaire et au casier de l'agresseur ou de la victime;
 - Surveillance active et ciblée dans une intention de garde à vue des potentiels agresseurs;
 - Démarche de réflexion et de responsabilisation;
 - Geste de réparation;
 - Suspension interne et externe pendant une période de temps déterminée avec la direction et les parents des élèves agresseurs
 - Protocole d'exclusion des agresseurs durant les pauses et l'heure du dîner;

Voici les principales interventions visant à lutter contre l'intimidation et la violence dans notre organisation :

Intervention thérapeutique lors de conduites agressives (ITCA)

La formation ITCA permet au personnel de maintenir une attitude professionnelle lors de l'intervention, de mieux saisir le sens des comportements agressifs et d'agir en amont des comportements d'agression.

Afin de contribuer au climat sain et sécuritaire de chacun de nos établissements, 351 membres du personnel furent formés ITCA au cours de l'année 2023-2024 par 12 formateurs:

- 10 directions
- 8 psychoéducateurs, agent de réadaptation
- 66 éducateurs en SDG
- 167 enseignants
- 1 ergothérapeute
- 5 orthopédagogues
- 4 orthophonistes
- 90 TES

Milieus formés ITCA en 2023-2024 : Écoles Dominique-Savio, Jacques-Plante, Saint-Paul, Sainte-Flore, Laflèche, Saint-Jacques, Val-Mauricie, Sainte-Marie, Centrale Jacques-Buteux, Champagnat, du Rocher, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, des Bâtisseurs, de La Petite-Rivière et Villa-de-la-Jeunesse.

Le programme « HORS-PISTE » se poursuit également dans différents milieux, primaires et secondaires. Ce programme vise à développer les compétences psychosociales comme : répondre efficacement aux défis de la vie quotidienne, maintenir un état de bien-être et adopter un comportement approprié et positif lors d'interactions avec les autres.

L'animation de différents programmes touchant les habiletés sociales a aussi été une pratique bénéfique dans les milieux scolaires.

3.3 Procédure d'examen des plaintes

Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par un centre de services scolaire

Étape 1	Communiquer avec l'intervenant concerné pour exprimer son insatisfaction et tenter de résoudre le différend.
Étape 2	Si l'insatisfaction persiste, communiquer avec la direction de l'école.
Étape 3	Si l'insatisfaction persiste, formuler une plainte au responsable du traitement des plaintes du centre de services scolaire.
Étape 4	Si l'insatisfaction persiste, formuler une plainte au protecteur de l'élève.

4 Utilisation des ressources

4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire

Les objectifs de la répartition annuelle des revenus

Le Centre de services scolaire de l'Énergie a comme objectif de répartir équitablement les ressources entre les établissements, les centres et les services afin de permettre la réalisation de sa mission.

Les principes de la répartition annuelle des revenus

Le Centre de services scolaire de l'Énergie a mis sur pied un comité de répartition des ressources conformément aux exigences de la *Loi sur l'Instruction publique* afin d'établir les principes et les critères de répartition. Réponse aux besoins, efficience et équité sont au cœur des discussions et des décisions.

Les critères servant à déterminer les montants alloués

Le Centre de services scolaire de l'Énergie se dote de critères de répartition cohérents avec les objectifs à atteindre et les besoins tels que la clientèle et les indices de défavorisation.

4.2 Ressources financières



États financiers 2023-2024

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	<u>30 juin 2024</u>	<u>30 juin 2023</u> <u>redressé</u>
Actif :		
Encaisse	16 579 130 \$	12 745 286 \$
Subventions de fonctionnement à recevoir	24 680 058	15 582 839
Subvention d'investissement à recevoir	148 139 959	169 084 881
Subvention d'investissement à recevoir - Financement OMHS	47 377 830	54 101 976
Taxe scolaire à recevoir	346 606	335 866
Débiteurs	3 397 858	3 322 732
Stocks de fournitures	765 646	756 847
Charges payées d'avance	361 517	270 439
Immobilisations corporelles	175 670 176	167 860 713
TOTAL DE L'ACTIF :	417 318 780 \$	424 061 579 \$
Passif et Excédent accumulé :		
Emprunts temporaires	2 403 946 \$	18 867 018 \$
Créditeurs et frais courus à payer	28 193 880	20 424 163
Subvention d'investissement reportée	172 661 457	156 027 786
Subvention d'investissement reportée - Financement OMHS	(5 051 468)	3 786 621
Taxe scolaire perçue d'avance	250 120	216 216
Revenus reportés	634 130	585 929
Provision pour avantages sociaux	7 878 116	6 748 367
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	135 338 682	147 499 969
Passif au titre des sites contaminés	175 000	175 000
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS)	47 377 830	54 101 976
Autres passifs	15 932 589	5 661 779
Excédent accumulé	11 524 498	9 966 755
TOTAL DU PASSIF ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ :	417 318 780 \$	424 061 579 \$

ÉTAT DES RÉSULTATS

	<u>30 juin 2024</u>	<u>30 juin 2023</u> <u>redressé</u>
Revenus :		
Subvention de fonctionnement du MEQ	176 454 643 \$	162 012 147 \$
Subvention d'investissement	2 412 682	35 504 767
Subventions autres ministères et organismes	538 254	992 857
Taxe scolaire	7 728 960	7 739 778
Autres revenus de fonctionnement	14 413 873	13 182 824
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	9 076 505	23 880 916
REVENUS TOTAUX :	210 624 917 \$	243 313 289 \$
Charges :		
Activités d'enseignement et formation	85 181 977 \$	83 993 985 \$
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	51 388 452	47 826 022
Services d'appoint	23 341 436	21 394 312
Activités administratives	8 716 549	8 160 964
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	14 512 820	15 604 034
Amortissement	9 647 581	10 015 297
Charges de financement	4 582 844	4 777 801
Activités connexes	10 767 446	4 306 023
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	1 129 749	161 331
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	(201 680)	-
CHARGES TOTALES :	209 067 174 \$	196 239 769 \$
EXCÉDENT DE L'EXERCICE :	1 557 743 \$	47 073 520 \$

Note: L'exercice 2022-2023 inclut une contribution financière de 54 101 975 \$ octroyée au Centre de services scolaire relativement à ses obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. De ce montant, 50 315 355 \$ ont été constatés dans les revenus 2022-2023 dont un montant de 47 391 525 \$ est relié au redressement des résultats financiers des exercices antérieurs. Sans l'effet de ce redressement, le résultat financier de l'exercice 2022-2023 se serait soldé par un déficit de (318 005) \$.

Note 2 : L'audit des états financiers présente les réserves ci-après. Dans le cadre de l'application au 1er avril 2022 du chapitre SP 3280 "Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations" du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, le Centre de services scolaire a comptabilisé, au 30 juin 2023, un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Au cours de l'exercice, selon les directives du ministère de l'Éducation, le Centre de services scolaire a apporté des changements à quelques composantes et estimations des bâtiments contaminés. Aussi, des modifications ont été apportées concernant les paramètres de certaines estimations à l'outil de calculs pour l'aide à la comptabilisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés en ce qui concerne l'exhaustivité, l'exactitude et l'existence des composantes des bâtiments ni sur l'exactitude des estimations utilisées. Par conséquent, nous n'avons pu déterminer si des ajustements auraient pu s'avérer nécessaires aux montants comptabilisés comme passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, aux informations fournies sur ces obligations, à la subvention d'investissement à recevoir, aux immobilisations, à la subvention d'investissement reportée, au revenu de subvention d'investissement ou à d'autres postes des états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2024. La direction du Centre de services scolaire n'a pas comptabilisé certains paiements de transfert en revenus pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023 alors que les critères de d'admissibilité ont été remis ce qui constitue une dérogation aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. En conséquence, la subvention d'investissement reportée est surévaluée de 16 303 819 \$ en 2024 (10 153 475 \$ en 2023), la subvention d'investissement est sous-évaluée de 6 150 344 \$ (2 530 381 \$ en 2023), l'excédent accumulé aurait été supérieur de 16 303 819 \$ en 2024 (10 153 475 \$ en 2023).

4.3 Gestion et contrôle des effectifs

Répartition de l'effectif en heures rémunérées Période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Nombre d'employés pour la période visée
1. Personnel d'encadrement	146 024,83	0,00	146 024,83	101
2. Personnel professionnel	215 067,33	517,00	215 584,33	173
3. Personnel enseignant	1 211 786,62	12 072,79	1 223 859,11	1713
4. Personnel de bureau, technicien et assimilé	916 016,11	8 157,49	924 173,60	1145
5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	70 881,77	1 330,88	72 212,64	64
Total en heures	2 559 776,65	22 077,86	2 581 854,51	3196

Résumé du niveau de l'effectif Période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

Cible établie par le ministre de l'Éducation (A) Source: Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) via Collecteinfo	2 648 731,22
Total des heures rémunérées effectuées (B) Source: Information transmise par le MEQ via Collecteinfo	2 581 854,51
Ampleur du dépassement, s'il y a lieu Calcul: (C) = (B) - (A)	(66 876,71)
Respect du niveau de l'effectif Choix de réponse: Oui/Non (Si la réponse est « Non », le centre de services scolaire doit informer des moyens qui ont été pris pour rectifier la situation)	Oui

4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000\$ et plus

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus entre le 1^{er} juillet 2023 et le 30 juin 2024.

	Nombre de contrats	Montant du contrat (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	0	0 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	4	166 142,20 \$
Total	4	166 142,20 \$

4.5 Ressources matérielles et informationnelles

4.5.1 Ressources matérielles

Les établissements exercent une grande influence sur le développement, la santé, le bien-être et la réussite éducative des élèves. En dehors des heures de classe, l'école accueille parfois les participants d'activités pédagogiques ou parascolaires. La qualité des infrastructures scolaires (conception, construction, agrandissement ou rénovation) s'avère un important enjeu afin de mieux répondre aux objectifs du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR).

Il est donc primordial d'effectuer les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique de notre parc immobilier afin :

- D'assurer la santé et la sécurité des personnes;
- De poursuivre son utilisation aux fins à laquelle il est destiné;
- De réduire la probabilité de défaillance;
- De contrer sa vétusté physique.

Maintien de l'actif immobilier

2022-2023 (Année précédente)	2023-2024 (Année de reddition de comptes)		
Solde non investi ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies ni engagées
7 042 935 \$	3 221 355 \$	11 389 300 \$	8 246 862 \$

Mesure *Maintien des bâtiments*.

4.5.2 Ressources informationnelles

L'année 2023-2024 a été marquée par le début du processus de la migration de nos serveurs. En effet, l'ensemble de nos applications Grics sont maintenant hébergées et opérées en mode infonuagique. Ceci constitue une augmentation considérable de la sécurité de nos données informationnelles. Notre objectif et notre obligation ministérielle sont donc réalisés à 50 %. Nous rappelons que ce projet doit être complété pour le mois d'octobre 2025.

Les technologies de l'information ont poursuivi leur mandat de développement, notamment en concevant une nouvelle application SMS, permettant de communiquer en temps réel avec les parents des élèves qui utilisent le transport scolaire. À la suite du succès de cette application, celle-ci sera exportée dans d'autres centres de services scolaires.

De plus, une version améliorée et étendue de l'application des plans de vacances informatisés a été complétée pour l'ensemble des employés de notre CSS.

Les activités de remplacement, de consolidation et d'augmentation de nos actifs informationnels se sont également poursuivies par le biais d'investissements de plus de 1 400 000 \$.

5 Annexes du rapport annuel



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2023-2024 RESPONSABLE DE TRAITEMENT DES PLAINTES

Identification

Organisme scolaire

Numéro	742000
Nom	CSS de l'Énergie

Responsable du traitement des plaintes

Prénom	Jean-François
Nom	Gamache
Courriel	jfgamache@cssenergie.gouv.qc.ca
Téléphone	819-539-6971 #2227

Tableau 1 – Nombre de plaintes

Note : une plainte équivaut à un billet dans Aristote

Services scolaires	Violence, intimidation	Acte de violence à caractère sexuel
35	12	0

Tableau 2 – Délai moyen de traitement des plaintes Tableau 3 – Nombre de

Nombre de jours ouvrables	9
---------------------------	---

motifs traités selon la nature

Note : un billet peut contenir plusieurs motifs

Acte de violence à caractère sexuel	0
Admissibilité à l'enseignement en anglais	0
Admission et inscription	2
Allégations de représailles/menaces de représailles	2
Application inadéquate ou non optimale de la procédure du traitement des plaintes (a. 17 LPNE)	0
Attitude relationnelle et intervention éducative	3
Autorisation d'enseigner/qualification du personnel scolaire	0
Bris de communication ou refus d'accès	0
Bris de services/de scolarisation	0
Classement de l'élève	2
Communautés culturelles – gestion d'enjeux spécifiques	0
Contrat de services éducatifs (établissements d'enseignement privés)	0
Contributions financières, droits de scolarité et gratuité	0
Décision du conseil d'administration/conseil d'établissement	0
Discrimination	0
Élèves à risque et élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) – autres motifs	1
Enseignement à la maison - Services offerts par l'organisme scolaire	0
Ententes	0
Entente de scolarisation	0

Entretien, sécurité des lieux et salubrité des installations scolaires	0
Intimidation, violence (autre que violence à caractère sexuel)	12
Matériel didactique	0
Mesures exceptionnelles et de contrôle	0
Mise en œuvre d'un programme*, d'un projet ou d'activités	0
Obligation de fréquentation scolaire	0
Pénurie de personnel	0
Plan d'intervention (PI), plan de service intersectoriel individualisé (PSII) et plan de transition de l'école vers la vie active (TEVA)	1
Premières Nations et Inuit - Qualité des services offerts	0
Projet pédagogique particulier	0
Publicité (établissements d'enseignement privés)	0
Règles de conduite, politiques et règlements, mesures de sécurité	0
Renvoi et/ou refus de réadmettre l'élève au sein de l'établissement d'enseignement	0
Services complémentaires	1
Service de garde et de surveillance	2
Services d'enseignement	2
Services éducatifs à distance et formation à distance	0
Services extrascolaires	1
Services particuliers (élèves hospitalisés, en convalescence prolongée ou SASAF)	0
Situation exceptionnelle	1
Transport scolaire	3
Autre	3

Tableau 4 – Statut des motifs

	Fondé	Non fondé	Partiellement fondé	Autres
Nombre de motifs	10	14	9	33

Tableau 5 – Nombre de correctifs selon la nature

Accessibilité aux projets pédagogiques particuliers	0
Accommodements pour raisons humanitaires	2
Activités extrascolaires	0
Amélioration du climat scolaire – Mise en place de mesures	1
Application des politiques et règlements de l'organisme scolaire	2
Classement des élèves – Révision des procédures de classement	0
Collaboration avec les parents	6
Collaboration avec les partenaires (ex. : corps de police)	1
Élaboration d'un plan de formation du personnel scolaire – Contexte des Premières Nations et Inuit	0
Élaboration d'un plan de formation du personnel scolaire – Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, d'abus physiques ou de négligence grave	0
Élaboration d'un plan de formation du personnel scolaire – Gestion de crise	0
Élaboration d'un plan de formation du personnel scolaire – Gestion de comportement	1
Élaboration d'un plan de formation du personnel scolaire – Gestion de classe	1
Élaboration d'un plan de formation du personnel scolaire – Intervention éducative	1

Élaboration d'un plan de formation du personnel scolaire – Loi sur la protection de la jeunesse	0
Élaboration d'un plan de formation du personnel scolaire – Plan d'intervention (PI)	0
Élaboration d'un plan de formation du personnel scolaire – Plan de service intersectoriel individualisé (PSII) ou plan de transition de l'école vers la vie active (TEVA)	0
Élaboration d'un plan de formation du personnel scolaire – Prévention et intervention violence/intimidation	1
Élaboration d'un plan de formation du personnel scolaire – Programme de formation de l'école québécoise	0
Élaboration d'un plan de formation du personnel scolaire – Réalités interculturelles	0
Élaboration d'un plan de formation du personnel scolaire – Violence à caractère sexuel	0
Élaboration d'un plan de formation du personnel scolaire – Autre	0
Entente avec un organisme du réseau de la santé et des services sociaux	0
Entente avec un organisme ou une personne dans le cadre de services extrascolaires ou de la réalisation d'un projet pédagogique particulier	0
Entente avec un corps de police	0
Intervention éducative	6
Intervention en matière de mesures exceptionnelles et de contrôle (ex. : limiter la liberté de mouvement, contention, isolement, etc.)	0
Obligation de fréquentation scolaire – Mise en place de moyens pour aider l'élève à respecter cette obligation	0
Plan de lutte contre l'intimidation et la violence – Actualisation	0
Plan de lutte contre l'intimidation et la violence – Application	8
Plan de service intersectoriel individualisé (PSII) ou plan de transition de l'école vers la vie active (TEVA)	0
Plan de surveillance stratégique – Élaboration ou révision	2
Plan de surveillance stratégique – Application	0
Plan d'intervention (PI) – Élaboration ou révision	2
Plan d'intervention (PI) – Application	0
Procédure de traitement des plaintes et des signalements	0
Protocole de gestion de crise – Élaboration ou révision	0
Protocole de gestion de crise – Application	0
Qualification du personnel scolaire (ex. : formation)	0
Reddition de comptes – Production	0
Reddition de comptes – Amélioration	0
Reddition de comptes – Transmission	0
Règles de conduite, politiques et règlements, mesures de sécurité – Élaboration et révision	0
Règles de conduite, politiques et règlements, mesures de sécurité – Application	0
Respect des encadrements pédagogiques (ex. normes et modalités d'évaluation, Programme de formation de l'école québécoise)	0
Respect des encadrements scolaires (ex. : calendrier scolaire, ratios dans les groupes, admissibilité, etc.)	0
Services aux élèves à risque et HDAA – Accessibilité	1
Services aux élèves à risque et HDAA – Bonnes pratiques	0
Service de garde – Accessibilité	0
Service de garde – Qualité des services	0

Sécurité et entretien des lieux	0
Transport scolaire – Accessibilité	0
Transport scolaire – Sécurité	2
Transport scolaire – Intervention	1
Vérification des antécédents judiciaires	0
Autre	3

Tableau 6 – Suivi de l’acceptation des correctifs proposés

	Accepté par l’organisme scolaire	Refusé	Partiellement accepté
Nombre de correctifs	8	0	0

Tableau 7 – Suivi de l’implantation des correctifs

	Implanté	Partiellement implanté	Non implanté
Nombre de correctifs	8	0	0

Commentaires généraux

Appréciation générale de ce que révèle le traitement des plaintes dans l’OS, enjeux particuliers, interprétation des données

Commentaires sur Aristote

Date de finalisation du formulaire

Sélectionner une date	30 septembre 2024
-----------------------	-------------------



Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone

Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3, a. 457.8).

CHAPITRE I

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent règlement détermine les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Il détermine notamment les devoirs et les obligations que les membres sont tenus de respecter après l'expiration de leur mandat ainsi que les règles relatives à la déclaration des intérêts. Il établit une procédure d'examen et d'enquête concernant les comportements susceptibles de contrevenir aux normes d'éthique et de déontologie, prévoit les sanctions applicables et détermine les cas et les modalités suivant lesquels un membre peut être relevé provisoirement de ses fonctions.

Ces normes s'appliquent lorsque les membres exercent leurs fonctions au sein du conseil d'administration ou auprès de tout comité formé par celui-ci ou auquel ils siègent à titre de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

CHAPITRE II

DEVOIRS ET OBLIGATIONS

SECTION I

RÈGLES GÉNÉRALES

2. Le membre agit avec honnêteté, intégrité, rigueur, objectivité et modération. Il fait preuve de probité. Il exerce avec compétence ses fonctions. À cette fin, il développe et tient à jour ses connaissances sur le rôle du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

Il exerce ses fonctions de bonne foi, avec prudence et diligence et fait preuve de loyauté envers le centre de services scolaire.

Il agit dans l'intérêt du centre de services scolaire, notamment pour que ce dernier guide ses actions et oriente ses activités vers la réussite éducative des élèves.

3. Le membre est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les normes régissant leurs fonctions et pouvoirs prévues à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3).

Il doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

4. Le membre doit connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, s'engager à les respecter et à en promouvoir le respect. Il doit, au plus tard à la première séance du conseil d'administration qui suit son entrée en fonction, signer une déclaration à cet effet.

Ces déclarations sont déposées devant le conseil d'administration.

5. Le membre doit s'abstenir d'inciter quiconque à contrevenir aux dispositions du présent règlement.

SECTION II

SÉANCES

6. Le membre est tenu d'être présent, sauf excuse valable, aux séances du conseil d'administration ou d'un comité formé par celui-ci ou auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire, de s'y préparer et d'y participer activement. Il contribue à la mission du centre de services scolaire en fournissant un apport constructif aux délibérations.

- 7.** Le membre doit débattre de toute question de manière objective et indépendante ainsi que de façon éclairée et informée.
- 8.** Le membre doit agir avec courtoisie et respect de manière à encourager la confiance mutuelle et la cohésion au sein du conseil d'administration ou d'un comité duquel il est membre.
- 9.** Le membre est solidaire des décisions prises par le conseil d'administration.
- 10.** Le membre est tenu de voter, sauf empêchement prévu par le présent règlement.

SECTION III

CONFLIT D'INTÉRÊTS

11. Le membre doit s'abstenir de se placer dans une situation qui met en conflit l'intérêt du centre de services scolaire, celui de la population qu'il dessert ou l'intérêt public et son intérêt personnel ou celui d'une personne qui lui est liée, notamment son enfant, son conjoint, un parent, une personne avec qui il cohabite, ou encore un associé ou une personne morale dont il est l'administrateur ou qu'il contrôle.

Notamment, un membre ne peut :

1° agir, tenter d'agir ou omettre d'agir de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée, ou d'une manière abusive, ceux de toute autre personne;

2° se prévaloir de ses fonctions pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Il préserve en tout temps sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective et indépendante.

12. Dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement, le membre doit déposer devant le conseil d'administration une déclaration des intérêts personnels que lui ou une personne qui lui est liée a dans des immeubles situés sur le territoire du centre de services scolaire au conseil duquel il siège et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire.

La déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupent le membre et les personnes qui lui sont liées, ainsi que l'existence des emprunts dont le membre ou une personne qui lui est liée est créancier ou débiteur auprès d'une personne autre qu'une institution financière, le membre ou une personne qui lui est liée et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.

La déclaration ne mentionne pas la valeur des intérêts énumérés ni le degré de participation du membre dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises. Elle ne mentionne pas l'existence de sommes déposées dans un établissement financier ni la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

13. Sauf pour les biens et les services offerts par le centre de services scolaire, aucun membre ne peut conclure un contrat avec le centre de services scolaire, à moins d'une autorisation du conseil d'administration justifiée, notamment, par une compétence particulière et nécessaire au centre de services scolaire.

14. Le membre qui a un intérêt dans un bien, un organisme, une entreprise, une association ou une entité juridique susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts doit le déclarer, sans délai et par écrit, au président du conseil d'administration du centre de services scolaire ou, lorsque celui-ci est concerné, au membre désigné pour exercer les fonctions du président en cas d'empêchement ou d'absence de ce dernier.

Cette déclaration peut être faite séance tenante et est alors consignée au procès-verbal de la séance du conseil d'administration à laquelle la décision est prise.

15. Le membre doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision mettant en cause son intérêt personnel. À cette fin, il doit se retirer de la séance sans exercer son droit de vote ni participer aux délibérations sur cette question.

16. Le membre ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder de garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil d'administration peut être appelé à prendre.

17. Le membre ne doit pas confondre les biens du centre de services scolaire avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers, à moins d'une autorisation du conseil d'administration.

Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur, un cadeau, une marque d'hospitalité ou un autre avantage offert ou donné en raison de ses fonctions.

18. Le membre doit s'abstenir d'associer le centre de services scolaire, de près ou de loin :

1° à une démarche personnelle, notamment une démarche touchant des activités politiques;

2° à une prise de position publique qui reflète ses positions personnelles, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.

19. Le membre siégeant à titre de membre du personnel doit, sous peine de révocation de son mandat, s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle il appartient. Il doit, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Il doit, en outre, s'abstenir de voter sur toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

SECTION IV

CONFIDENTIALITÉ ET DISCRÉTION

20. Le membre doit faire preuve de discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel des renseignements mis à sa disposition ou dont il a pris connaissance et qui ne sont pas généralement à la disposition du public.

Il doit prendre les mesures raisonnables pour préserver la confidentialité des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions.

21. Le membre doit faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.

22. Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice de ses fonctions et qui n'est pas généralement à la disposition du public.

SECTION V

RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

23. Le membre doit agir avec courtoisie et respect dans ses relations avec les employés du centre de services scolaire.

Il ne peut, à ce titre, s'adresser à un employé du centre de services scolaire pour lui donner des instructions, s'ingérer dans son travail ou obtenir des renseignements confidentiels, à moins d'agir à l'intérieur du mandat d'un comité dont il est le président et d'y être expressément autorisé par le conseil d'administration.

SECTION VI

APRÈS-MANDAT

24. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit :

1° s'abstenir de divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue dans l'exercice de ses fonctions ni utiliser à son profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public concernant le centre de services scolaire et qu'il a obtenue dans les mêmes conditions;

2° faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration du centre de services scolaire durant son mandat, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social;

3° se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein du conseil d'administration du centre de services scolaire;

CHAPITRE III

PROCÉDURE D'EXAMEN ET D'ENQUÊTE ET SANCTIONS

25. Le président du conseil d'administration veille au respect par les membres des normes d'éthique et de déontologie déterminées par le présent règlement.

26. Un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé au sein du centre de services scolaire aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

Ce comité est composé de trois personnes, nommées par le conseil d'administration par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, qui appartiennent à l'une des catégories suivantes :

1° elle possède une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation;

2° elle est un ancien membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire;

3° elle possède une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique.

Le comité doit être composé de membres provenant d'au moins deux des trois catégories.

Les membres du comité ne peuvent être membres du conseil d'administration ou employés d'un centre de services scolaire ou liés à ceux-ci.

Les membres du comité désignent, parmi eux, un président.

Le secrétaire général du centre de services scolaire agit à titre de secrétaire du comité.

Le comité peut, avec l'autorisation du conseil d'administration, avoir recours à des experts pour l'assister.

La durée du mandat des membres du comité est déterminée par le conseil d'administration. À l'expiration de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

27. Avant d'entrer en fonction, les membres du comité prêtent, devant le secrétaire général, le serment suivant :

« Je, A. B., déclare sous serment que je ne révélerai et ne ferai connaître, sans y être autorisé par la loi, quoi que ce soit dont j'aurai eu connaissance dans l'exercice de ma charge. ».

28. Les membres du comité ont droit, à la charge du centre de services scolaire, à une allocation de présence et au remboursement des frais raisonnablement engagés selon les mêmes normes que celles déterminées par le gouvernement en application de l'article 175 de la Loi sur l'instruction publique pour les membres des conseils d'administration des centres de services scolaires à l'exception du montant maximum qu'un membre peut recevoir à titre d'allocation de présence qui ne s'applique pas.

29. Le comité se dote de règles de régie interne que le centre de services scolaire rend accessible au public, notamment sur son site Internet, et qu'il publie dans son rapport annuel.

30. Le membre du conseil d'administration doit dénoncer sans délai au comité tout comportement susceptible de contrevenir au présent règlement, dont il a connaissance ou dont il soupçonne l'existence.

31. Le comité reçoit la dénonciation de toute personne concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

32. Le comité peut rejeter, sur examen sommaire, toute dénonciation s'il est d'avis qu'elle est abusive, frivole ou manifestement mal fondée.

Il rend sa décision sur la recevabilité de la dénonciation dans les 15 jours de sa réception et en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

33. S'il ne rejette pas la dénonciation, le comité entreprend sans délai une enquête. Il la conduit de manière confidentielle, de façon diligente et dans le respect des principes de l'équité procédurale. Il doit notamment permettre au membre de présenter ses observations écrites après l'avoir informé du comportement qui lui est reproché. Le comité peut obtenir du centre de services scolaire tout document utile à son enquête autre que ceux visés par le secret professionnel. Le centre de service scolaire doit collaborer avec le comité.

34. Le comité rend ses conclusions dans les 30 jours suivant la décision d'entreprendre une enquête. Si l'enquête n'est pas terminée dans ce délai, il en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête n'a pas contrevenu au présent règlement, il en informe par écrit ce dernier et le dénonciateur.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête a contrevenu au présent règlement, il transmet sans délai un rapport énonçant les motifs à l'appui de ses conclusions et de ses recommandations au secrétaire général et au membre visé par l'enquête. Le rapport est rédigé de manière à assurer la confidentialité des renseignements personnels et à protéger l'identité du dénonciateur.

Le secrétaire général transmet le rapport au conseil d'administration à la séance qui suit sa réception.

35. À la séance qui suit celle à laquelle le rapport est déposé, le conseil d'administration vote sur le rapport.

Une sanction prévue au rapport s'applique dès que le conseil d'administration adopte ce rapport aux deux tiers de ses membres.

Le membre visé par le rapport ne peut participer aux délibérations ou au vote. Il peut toutefois présenter ses observations écrites au conseil d'administration. Il peut également être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions avant que la décision ne soit prise.

36. Selon la nature, la gravité et la persistance du manquement ou de l'inconduite, une ou plusieurs sanctions peuvent être imposées au membre parmi les suivantes :

1° la réprimande;

2° la suspension de son mandat pour une durée d'au plus 90 jours;

3° la révocation de son mandat.

Lorsqu'un membre est suspendu, il ne peut siéger au conseil d'administration du centre de services scolaire ni à aucun comité formé par celui-ci ou auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration du centre de services scolaire ni recevoir une allocation ou toute autre somme à ce titre.

Le membre peut également être contraint de rembourser ou remettre au centre de services scolaire, au donateur ou à un organisme de bienfaisance qui n'est pas lié au centre de services scolaire, toute somme d'argent ou tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu en contravention des normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

37. Le membre est informé sans délai et par écrit de la décision du conseil d'administration.

38. Le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus doit, dans les 10 jours à compter de celui où il en est informé, en aviser le président du conseil d'administration.

Le président du conseil d'administration transmet sans délai cette information au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.

39. Le conseil d'administration peut, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus.

Il peut également, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre dont le comportement est susceptible de contrevenir au présent règlement, lorsque l'urgence ou la gravité de la situation le justifie.

Il doit, avant de décider de relever provisoirement le membre de ses fonctions, lui permettre de présenter ses observations écrites et d'être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions, avant que la décision ne soit prise.

Le directeur général du centre de services scolaire informe le ministre de la décision du conseil d'administration de relever provisoirement de ses fonctions un membre.

40. Le membre est relevé de ses fonctions, dans les cas visés au premier alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le poursuivant décide d'arrêter ou de retirer les procédures à l'égard de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ayant servi de fondement à la décision du conseil d'administration de le relever provisoirement de ses fonctions ou jusqu'à la décision prononçant l'acquittement ou l'arrêt des procédures à l'encontre de tous les chefs

d'accusation compris dans la poursuite ou, dans les cas visés au deuxième alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le conseil d'administration rende une décision visée à l'article 35.

41. Le membre est informé sans délai, par écrit, de la décision de le relever provisoirement de ses fonctions et des motifs qui la justifient.

CHAPITRE IV

DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALE

42. Un examen ou une enquête relativement à une situation ou à une allégation de comportement susceptible d'être dérogatoire à l'éthique ou à la déontologie selon le code d'éthique et de déontologie applicable avant l'entrée en vigueur du présent règlement et dont l'examen ou l'enquête n'est pas terminé à ce moment est fait conformément à la procédure prévue au chapitre III du présent règlement. Les sanctions applicables, le cas échéant, sont celles prévues au présent règlement.

43. La personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction qui est en fonction au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement reste en fonction jusqu'à ce que le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie prévu à l'article 26 du présent règlement soit constitué.

Elle exerce, jusqu'à cette date, les fonctions et pouvoirs que le présent règlement attribue au comité. Elle demeure, après cette date, compétente pour continuer et terminer l'examen et l'enquête relativement à des situations ou à des allégations de comportements susceptibles d'être dérogatoires à l'éthique ou à la déontologie commencés avant la constitution du premier comité.

44. À défaut pour le conseil d'administration d'avoir constitué le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie au plus tard six mois après l'entrée en vigueur du présent règlement, le ministre peut en nommer les membres.

45. La déclaration prévue à l'article 4 doit être signée au plus tard à la séance du conseil d'administration qui suit de 30 jours l'entrée en vigueur du présent règlement.

La déclaration prévue à l'article 12 doit être déposée devant le conseil d'administration dans les 60 jours de l'entrée en vigueur du présent règlement.

46. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec.